

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président**  
**M. PIERRE RENAUD, commissaire**

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR L'ÉTAT DES LIEUX  
ET LA GESTION DES RÉSIDUS ULTIMES**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 9**

---

Séance tenue le 1<sup>er</sup> juin 2021 à 13 h 30  
Visioconférence

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 1 <sup>er</sup> JUIN 2021	
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :</b>	
M. ALEXANDRE RICHARD (DM82) .....	1
VALORISATION BERNARDIN INC. (DM106)	
M. Gilles Bernardin.....	10
M. NORMAND LÉO BEAUDET (présentation verbale) .....	22
MM. PATRICK FERLAND, YVAN OUELLET et JACQUES LATOUCHE (DM120, 120.1) .....	30
SUSPENSION	
REPRISE	
MM. YVAN OUELLET et PATRICK FERLAND (DM121, 121.1).....	38
CONSEIL DU BÂTIMENT DURABLE DU CANADA – QUÉBEC (DM172, 172.1)	
MM. Sylvain Perron et Laurent Beaudry.....	50
Mme ROSA GALVEZ (DM188).....	63

**SÉANCE AJOURNÉE AU 1<sup>er</sup> juin 2021 à 19 h**

---

**SÉANCE DU 1 JUIN 2021**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames, Messieurs, bon après-midi et bienvenue à cette neuvième séance de la deuxième partie de l'audience publique qui porte sur *l'État des lieux et la gestion des résidus ultimes*. Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête. Je suis accompagné par mon collègue commissaire, monsieur Pierre Renaud.

10 Cet après-midi, nous aurons sept présentations, soit cinq mémoires et deux opinions. Le temps alloué à chacune est de 15 minutes, incluant possiblement une période de cinq minutes d'échange avec la commission. Nous vous demandons de respecter les 10 minutes qui vous sont allouées pour votre présentation afin que nous puissions prendre le temps d'échanger avec vous.

---

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**M. ALEXANDRE RICHARD (DM82)**

20 **LE PRÉSIDENT :**

Sans plus tarder, j'invite monsieur Alexandre Richard à prendre la parole. Monsieur Richard.

25 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Bonjour, Monsieur le Président. Est-ce que vous m'entendez bien?

30 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Je vous entends très bien. Allez-y.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

35

C'est parfait. Donc, je vais vous présenter mon mémoire qui s'intitule « La décroissance de l'enfouissement ».

40

Donc, en gros, si on résume c'est six actions que je crois qu'on devrait tous faire pour réussir à réduire significativement l'enfouissement, en fait, qui se trouvent à être : refuser, réduire, réutiliser, réparer, recycler et, ensuite, enfouir.

45

Donc, pour ma première diapositive, elle fait référence en fait à refuser, qui est le point que je crois qui est le plus important qu'on doit travailler là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Richard?

50

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

55

Monsieur Richard, juste un instant. Je veux juste m'assurer que le diaporama soit présenté. Or, pour le moment nous n'avons aucun diaporama. Je vais juste donner quelques secondes à l'équipe technique pour nous projeter le diaporama.

60

Est-ce que vous avez transmis votre diaporama à l'équipe technique?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

65

Oui. En fait, je l'ai transmis. Le mémoire est un PowerPoint en fait.

**LE PRÉSIDENT :**

70 Je vais juste attendre une trentaine de secondes pour m'assurer qu'on pourra le présenter.  
Si nous ne pouvons pas le présenter, je vais vous demander de juste faire la présentation orale.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

75 Parfait. Je vais y aller verbalement s'il n'est pas disponible. Il n'y a pas de problème.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Allez-y, alors.

80 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

85 Donc, en gros, je débute par l'action qui est de refuser en fait. Je vais vous expliquer un peu de la manière que je vois ça. En gros, c'est vraiment la source de tous les problèmes liés à la gestion des matières résiduelles, en fait. C'est un peu notre mode de vie. Je ne crois pas que j'apprends rien à personne ce soir. J'ai suivi un peu les audiences de la commission, puis il y a eu une kyrielle d'experts qui sont venus parler par rapport à ça aussi.

90 En gros, pour résumer, ce que je crois qui est important c'est vraiment, dès le départ, ça se trouve à être sur les tables à dessin, ce serait de refuser en fait de concevoir carrément des objets et des services sans analyser leur cycle de vie.

95 En gros, on pourrait utiliser les mécanismes, en fait pour un peu contraindre les concepteurs à créer des objets qui ne finiront pas dans les sites d'enfouissement. Je crois que c'est super important de débiter par ça.

Par la suite, je parle aussi des incitatifs à la surconsommation. En fait, ça a un impact direct sur les résidus ultimes. Quand on parle par exemple de publicité ou un peu, par exemple on fait de la publicité pour vendre des véhicules neufs. En gros, l'impact de ça sur les résidus ultimes, bien, les gens changent souvent de véhicule, ils veulent avoir le dernier modèle. Puis, en gros, ça

100 fait une tonne de flottes automobiles qui se ramassent, en fait, comme matériel de recouvrement dans les sites d'enfouissement. Donc ça, c'est vraiment une problématique qui est notre mode de consommation.

105 Puis il y a aussi de refuser l'enfouissement de multimatières définitif. En gros, depuis le début, je pense, de l'humanité, on enfouit des matières résiduelles, puis on pense que c'est vraiment une solution qui est définitive. On dit : O.K., c'est un lieu d'enfouissement technique sécuritaire, puis c'est définitif, on va traiter les lixiviats puis ça va finir là. Ça va rester contaminé à jamais par la suite, pour les générations futures.

110 Donc, en gros, je me dis, il faudrait voir ça d'une autre manière puis se dire, O.K., toutes ces matières-là ne devraient pas être enfouies de manière définitive, puis trouver des débouchés.

115 Donc, par la suite, ma deuxième diapositive, on parle de réduire. Après avoir tenté de refuser, bien, il faut réduire. Donc, en gros, réduire notre dépendance à la consommation. Ça, c'est des choix personnels, des choix de société.

120 Il faut aussi optimiser l'utilisation des biens. Donc en gros, ça, on a vu quelques exemples pendant vos travaux, là. On a vu, il y a des gens qui ont parlé de bibliothèque d'outils, je crois que c'est La Remise. Ça, c'est super. On n'a pas besoin d'avoir chacun un marteau qu'on utilise une fois par mois. Donc, en gros, c'est des initiatives qui sont super attirantes puis peut-être que les instances gouvernementales pourraient appuyer davantage ces types d'organismes là pour, en fait, qu'il y en ait plus un peu partout dans chaque région.

125 Puis je parle aussi, je crois qu'on a vu dans le domaine du transport, il y a des systèmes d'autopartage qui permettent aussi de réduire à la source l'achat des véhicules, qui permet d'optimiser l'utilisation des biens.

130 Donc, en gros, je vais tenter de faire ça rapide. On va passer à l'autre diapositive : "Réutiliser". En fait, ça aussi, on en a parlé pendant la commission. Réutiliser, en fait des incitatifs à consommer du seconde main. Donc, en gros, il pourrait y avoir une taxe qui serait moindre par rapport à consommer des objets de seconde main.

135 Il y a aussi, pour réutiliser, il y aurait la mise à jour technologique des biens obsolètes. Ici, je  
pourrais faire référence par exemple, dans le domaine automobile. Il y a des compagnies comme  
par exemple Écotuned, qui font des conversions de véhicules. En fait, je crois que c'est des  
camions qui sont en fin de vie, puis ils font des mises à jour technologiques pour rendre ces  
véhicules-là électriques. Puis on évite d'avoir à refaire un autre véhicule au complet. On fait juste  
changer la motorisation, puis ça permet de réutiliser des biens. Donc, on limite le *fluff* automobile  
qui se ramasse dans les sites d'enfouissement.

140 Par la suite, l'autre diapositive, on a : Réparer. Former la main-d'oeuvre et rendre  
accessible la réparation des biens. Ça, c'est super important. Je crois qu'en gros, il faut rendre ce  
métier-là de réparation des biens qui prolonge la durée de vie, qui évite d'avoir à créer des  
nouveaux objets, puis il faut rendre ça accessible, puis noble, aussi, comme métier.

145 Présentement, je crois que c'est un peu en déclin, mais il faudrait créer des mécanismes  
pour qu'on puisse inciter les gens à réparer puis prolonger la durée de vie des biens.

150 Puis aussi, super important, rendre disponibles les pièces de remplacement, les plans et les  
logiciels. Je crois que présentement il y a un projet de loi sur l'obsolescence programmée qui est  
en cours. Ça va être super important peut-être d'évaluer, en gros, l'impact que ça peut avoir sur  
les sites d'enfouissement, une loi comme ça. Un projet de loi comme ça, ça pourrait être très  
intéressant pour la commission d'évaluer à quel point ça peut changer la donne.

155 On va passer au recyclage. Je crois que ça, Recyc-Québec fait un super beau travail. Par  
contre, il ne faut pas oublier qu'avant de recycler, il faut avant tout mettre tous nos efforts pour  
refuser et réduire, réutiliser et réparer, puis ensuite arriver au recyclage.

160 Là, je pense que présentement il y a beaucoup, beaucoup... le recyclage a la cote,  
l'économie circulaire, tout ça, mais il ne faut pas oublier qu'au début, on peut aussi refuser et  
réduire notre consommation.

165 Puis, bien évidemment, on revient au début : ingérer les matières recyclées au processus  
de conception. Donc, en gros, tant qu'à créer des nouveaux objets, on est aussi bien de le faire  
avec les matières qu'on a déjà, avant de les enfouir.

On arrive à l'avant-dernière diapositive qui se trouve à être : "Enfouir". On n'aura pas le choix, c'est sûr qu'il va toujours y avoir probablement des résidus ultimes à enfouir, mais il faut essayer de les minimiser au maximum.

170 Donc, en gros, je parle d'enfouir, mais en gros, si on se pose la question, enfouir, en réalité, c'est du stockage. Il faudrait encore une fois refuser de stocker ça définitivement puis plus intégrer le stockage sélectif, non définitif.

175 Donc, en gros, on sépare les matières avant, puis par la suite, bien, on peut peut-être les enfouir, mais pas tout pêle-mêle, puis s'assurer qu'on peut retourner par la suite sur les lieux pour aller chercher (inaudible), soit en les stockant, soit en les enfouissant, mais le plus possible éviter que le stockage soit définitif.

180 Il faudrait aussi exiger le dépôt d'une liste exhaustive des différentes matières dont l'enfouissement est projeté. Donc, en gros, ça, l'idée c'est vraiment pour savoir, est-ce que c'est possible de valoriser? Oui, c'est possible. Donc, on va essayer de contourner. À la limite, on crée un entrepôt, on stocke ça, puis on crée un marché pour ces nouvelles matières-là qui ont été détournées.

185 Je crois que ça devrait primordial, là. Avant d'autoriser un site d'enfouissement, il faut absolument réussir à détourner le plus possible de matières.

Puis, en gros, je pense que je l'ai déjà dit : prévoir la conception des cellules de stockage afin de permettre une valorisation subséquente des matières ayant été préalablement triées.

190

Donc, par la suite, dernière diapositive, pour les demandes d'agrandissement des lieux d'enfouissement technique et les sites de dépôt définitif, c'est super important, je crois que c'est crucial d'internaliser les coûts du passif environnemental légué aux prochaines générations.

195 C'est sûr que si on décide de créer ou d'agrandir un site d'enfouissement, il faut absolument comparer, en fait, dans les études d'impact : c'est quoi le coût pour décontaminer ce qu'on va enfouir par la suite. Ça fait que veux, veux pas, je suis convaincu, avec les avancements

200 technologiques dans le futur, on va être quand même capable de réhabiliter les sites d'enfouissement, puis je crois qu'il faut déjà commencer à y penser.

Ce n'est clairement pas à court terme, peut-être pas à moyen terme, mais en gros, il faut commencer à penser à exiger la mise en oeuvre ainsi que le suivi d'un plan de réhabilitation des lieux d'enfouissement existants.

205 Je crois que c'est possible. Dans d'autres dossiers concernant les sols contaminés, il y a certains intervenants qui ont... je crois que c'était dans le dossier de Signaterre Environnement, demande d'agrandissement. En fait, il y a des intervenants qui sont venus déposer des mémoires pour expliquer que c'était possible de décontaminer tout type de sols.

210 Donc, je crois que dans le futur, ce sera quand même faisable de décontaminer un lieu d'enfouissement technique. Donc, il faut déjà y penser, puis internaliser ces coûts-là à l'intérieur des études d'impacts puis les comparer avec les autres options.

215 Donc, ça conclut ma présentation, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

220 Merci à vous, Monsieur Richard. Écoutez, j'aurais juste une petite question pour vous. En fait, vous présentez votre version des 3RV-E, et je constate que vous avez laissé de côté le terme « valorisation ». Est-ce qu'il y a une raison particulière?

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

225 Oui. Il n'y pas vraiment de raison, en fait. L'idée avec ce mémoire-là, c'était plus de porter l'accent sur le premier terme que j'ai inscrit qui était déjà utilisé en fait, là, qui se distinguait. Puis c'est vraiment... je crois que la valorisation doit être incluse aussi. Je ne l'ai tout simplement pas mise dans mon mémoire. Il n'y a pas de raison en tant que telle.

230

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

235 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

Je crois que l'idée derrière ça, c'est d'ajouter le refus. Le refus de surconsommer est un peu l'idée derrière ce mémoire.

240 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

245

Merci, Monsieur Richard. Juste une petite question. Vous mentionnez la mise à jour des exigences d'enfouissement. Qu'est-ce que vous considérez qui doit être modifié au niveau des exigences d'enfouissement?

250 **M. ALEXANDRE RICHARD :**

255

Bien, en gros, présentement, par exemple, pour vous donner un exemple : je le vois tous les jours, c'est un peu déplorable, mais c'est un peu un mode de vie qu'on a. Les exigences par rapport à l'enfouissement font en sorte qu'on peut enfouir pêle-mêle tous les objets, les matières organiques, tout ça, c'est tout mélangé. Tout se contamine ensemble, puis par la suite, ça va devenir extrêmement fastidieux de tout décontaminer ça, c'est clair, parce que tout est mélangé.

260

Quand je parle de la mise à jour des exigences d'enfouissement, c'est vraiment de dire, O.K., si on a une matière qui est difficilement traitable présentement, ça, c'est possible de pouvoir l'isoler et de l'enfouir. À la limite si on n'a pas le choix. Mais de ne pas toute la mélanger avec les autres matières qui font en sorte que oui, on est capable d'enfouir à un coût économiquement viable. En fait, je crois que présentement, vu qu'on mélange tout, bien, ça incarne vraiment... c'est un peu de la paresse. C'est ça que je veux dire par là.

265 Puis les exigences d'enfouissement, bien, c'est de dire : bien, écoutez, il faut mettre nos culottes en tant que société, en tant que gouvernement, les gens qui prennent des décisions, les gens qui créent des déchets tous les jours, comme moi ou les entreprises. C'est sûr qu'il faut dire, écoutez, on ne peut pas laisser ça comme ça, puis tout mettre dans le bac, dans le bac de déchets.

270 Il faut augmenter les contraintes, en fait. Je crois qu'on n'a pas le choix de voir ça comme des gisements de matières, puis il faut les séparer avant de les enfouir. Donc, on ne pourra plus dire...

275 Moi, comme je vois ça dans le futur, c'est clair qu'un site d'enfouissement de matières pêle-mêle, ça n'existerait plus. On pourrait quand même avoir des matières qui seraient enfouies, toujours en pensant qu'il faut réduire l'enfouissement, là, mais pas tout pêle-mêle, ça, c'est clair. Parce que par la suite, ça va être difficilement... ça va être beaucoup plus difficile, beaucoup plus coûteux, puis ça va être un fardeau pour les générations futures de tout trier ça.

280 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Richard.

285 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur.

**M. ALEXANDRE RICHARD :**

290 Ça me fait plaisir.

---

**M. GILLES BERNARDIN (DM106)**

295 **LE PRÉSIDENT :**

Au tour de monsieur Gilles Bernardin.

300 **M. GILLES BERNARDIN :**

Bon après-midi, Monsieur Zayed, Monsieur Renaud. Vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

305 Oui, très bien. Allez-y, Monsieur Bernardin.

**M. GILLES BERNARDIN :**

310 Je me présente donc Gilles Bernardin, président de Valorisation Bernardin. J'ai intitulé mon mémoire « Le chemin de Croix des bardeaux d'asphalte », et je débute avec une mise en situation.

315 Pour détourner les débris de construction des sites d'élimination, il faut soit en réduire la génération, soit leur trouver une autre destination. Oui, c'est assez élémentaire comme raisonnement, mais leur trouver cette autre destination est loin d'être simple et élémentaire. Ce mémoire vise uniquement à présenter un historique des faits et d'événements depuis 2008 pour gérer les débris de bardeaux d'asphalte au Québec afin leur trouver cette autre destination.

320 Et maintenant, un historique qui pourrait paraître un peu long, cinq minutes, mais qui révèle le cheminement parcouru au cours des 13 dernières années.

325 En 2008, la cimenterie de Joliette obtenait du ministère de l'Environnement un certificat d'autorisation pour valoriser le bardeau d'asphalte. Ainsi, après le conditionnement, la fraction grossière de ce bardeau constituée du papier imbibé de bitume est utilisée comme combustible alternatif et l'autre fraction, dite fraction fine, constituée des petites pierres et de particules fines de

bitume était recyclée dans les usines d'enrobés bitumineux, remplaçant ainsi une partie du bitume et des granulats entrant dans la fabrication des enrobés.

330 Entre 2008 et 2013, l'utilisation de bardeaux dans les cimenteries et dans les usines d'enrobés totalisait environ 60,000 tonnes par année.

335 En 2010, l'entreprise qui fabrique des bardeaux d'asphalte qui est située à ville LaSalle annonce la fin de la production des bardeaux à base de papier, lesquels sont remplacés par le bardeau à base de fibre de verre. Considérant une durée de vie du bardeau papier de 15 à 20 ans, vers 2025, le bardeau rebuté sera majoritairement constitué de bardeau de fibre de verre, lequel présente moins d'intérêt en valorisation énergétique.

340 En 2012, le ministère des Transports du Québec, le MTQ, a entrepris la réalisation de planches d'essais avec des enrobés qui incorporent le bardeau d'asphalte afin d'en établir l'usage dans ses devis. En 2016, le MTQ a modifié ses devis afin d'incorporer le bardeau d'asphalte post consommation dans les mélanges d'enrobés. De 3 à 5 % de bardeau peut être intégré dans les enrobés, et un facteur de mobilisation de 25 % est alloué au bitume contenu dans le bardeau pour être comptabilisé dans la formulation des mélanges des enrobés.

345 En février 2013, une usine d'enrobés qui faisait l'usage de fines de bardeaux d'asphalte recevait du ministère de l'Environnement un avis exigeant la réalisation d'une étude de modélisation de ses émissions atmosphériques amenant ainsi l'arrêt de cette pratique.

350 En décembre 2013, le ministère de l'Environnement transmet au Regroupement des Récupérateurs et des Recycleurs de Matériaux de Construction et de Démolition du Québec, le 3R MCDQ, indiquant le maintien de réaliser une étude de modélisation des émissions incluant la réalisation d'une étude exhaustive pour tous les types d'usines d'enrobés.

355 En avril 2015, donc, deux ans plus tard, le 3R MCDQ tenait une rencontre avec le ministère de l'Environnement pour établir un consensus pour la réalisation d'une étude générique de modélisation des émissions atmosphériques d'usines d'enrobés avec et sans recyclage de bardeaux.

360 À l'été et l'automne 2015, le 3R MCDQ entreprend des démarches auprès d'exploitants d'usines d'enrobés afin de les intéresser à participer à l'étude générique convenue. Pour différentes raisons, ces entreprises montrent peu d'empressement de participer à une telle étude.

365 En juin 2017, deux ans plus tard, à la suite de l'appel de propositions de Recyc-Québec, des démarches sont à nouveau entreprises auprès d'exploitants d'usines d'enrobés pour les intéresser à déposer un projet pour la réalisation de l'étude de modélisation. Malgré la prise en charge par Recyc-Québec de 70 % des frais d'un tel projet, ces démarches restent vaines.

370 En juin 2018, lors d'une réunion du comité conjoint du ministère de l'Environnement et du 3R MCDQ, le Ministère rapporte avoir émis des certificats d'autorisation à des lieux d'enfouissement technique pour utiliser le bardeau d'asphalte à des fins de matériel de recouvrement journalier et que 11 lieux d'enfouissement technique avaient obtenu de tels certificats. Ces autorisations ont été émises entre 2013 et 2018 et elles n'ont pas de date de péremption. Aussi, la redevance à l'élimination n'est pas exigible pour le bardeau autorisé à des fins de recouvrement journalier.

375 Puis en mai 2019, une rencontre du 3R MCDQ avec l'entreprise Uniroc qui exploite une usine d'enrobés à Mirabel.

380 En août 2019, une entente est intervenue entre Recyc-Québec, le 3R MCDQ et Uniroc pour réaliser l'étude d'échantillonnage.

En octobre 2019, on procède à l'échantillonnage des émissions à l'usine d'Uniroc avec et sans utilisation de bardeau.

385 En décembre 2019, à l'invitation du cabinet du ministre Benoit Charette, démarrage d'une Table de concertation sur le bardeau d'asphalte pilotée par le 3R MCDQ.

390 En mars 2020, le rapport des résultats d'analyses de l'échantillonnage de l'usine Uniroc est transmis au Ministère, ces résultats s'avèrent concluants.

Septembre 2020, le Ministère indique que le *Règlement sur les usines d'enrobés bitumineux* qui date de 1981, doit être mis à jour pour permettre le recyclage de bardeau dans ces usines.

395 En avril 2021, des exploitants d'usine d'enrobés sont en attente de déposer des demandes d'autorisation ministérielle, faute de la publication du règlement révisé.

Quelle est la valeur du bardeau d'asphalte?

400 La valeur du bardeau d'asphalte est fonction de sa teneur de bitume et de la présence de papier qui contribuent à sa valeur calorifique lorsqu'il est utilisé comme combustible, et sa teneur de bitume et de granulats lorsqu'il est recyclé dans les enrobés bitumineux. Le prix du bitume a varié de 438 \$ à 989 \$ par tonne au cours des six dernières années pour un prix moyen de 705 \$ la tonne.

405 La valeur du bardeau à des fins de combustible en cimenterie : le bardeau à base de papier contient environ 300 kilos de bitume par tonne de bardeau, ce qui produit une valeur calorifique de 18 gigajoules par tonne comparativement au charbon à 24 gigajoules. Donc une tonne de bardeau substitue environ trois quarts de tonne de charbon.

410 La valeur comme matière première dans les enrobés bitumineux : le bardeau fibre de verre contient environ 170 kilos de bitume en utilisant le facteur de mobilisation de 25 %, c'est donc 42 kilos de bitume à 705 \$ la tonne, soit près de 30 \$ la tonne de bardeau, sans compter la valeur des granulats.

415 Il y a plus de 150 usines d'enrobés bitumineux réparties sur le territoire du Québec. Aux États-Unis, entre 2009 et 2018, 12,6 millions de tonnes de bardeau ont été recyclées générant des économies de 1,46 milliard. Il faut noter ici que le taux de mobilisation qui est accordé aux États-Unis est plus élevé que ce qu'on a ici au Québec.

420 Maintenant les constats.

425 Le bardeau de papier présentement récupéré et destiné à la valorisation énergétique sera encore disponible pour environ cinq ans.

430 Par la suite, le bardeau fibre de verre serait destiné aux marchés des enrobés bitumeux. Selon le ministère des Transports, de 5 à 8 millions de tonnes d'enrobés bitumineux sont produites annuellement, ce tonnage étant réparti entre le ministère des Transports, les villes et les municipalités.

435 Avec un engagement de ces utilisateurs, les quelque 250,000 tonnes par année de bardeau post consommation pourraient être recyclées dans un marché de proximité. Mais ce bardeau préparé aux critères de qualité exigés pour le recyclage dans les enrobés détiendra toujours un statut de matière résiduelle, selon le ministère de l'Environnement. Tout un défi de mettre en marché une matière qualifiée de résiduelle et espérer en obtenir un prix de vente positif.

440 Les redevances à l'élimination et les pénalités prévues à la stratégie de valorisation de la matière organique aideraient à structurer la chaîne de recyclage du bardeau dans les enrobés.

445 Le bardeau d'asphalte utilisé comme matériel de recouvrement journalier ou pour la confection de routes bien éphémères pour accéder au front de déversement des déchets sur les lieux d'enfouissement est un gaspillage de cette ressource.

450 Pourquoi faut-il maintenant une mise à jour du *Règlement sur les usines d'enrobés bitumineux*? Afin d'y utiliser le bardeau d'asphalte. Depuis 1981, et encadrées de ce règlement, plusieurs usines d'enrobés ont modifié leurs installations pour recycler le pavage d'asphalte usagé en l'introduisant directement à l'étape malaxage dans le procédé, ce qui est aussi le cheminement qui doit être emprunté par le bardeau d'asphalte.

455 En 2015, des essais en laboratoire pour simuler...

**LE PRÉSIDENT :**

455 Monsieur Bernardin?

**M. GILLES BERNARDIN :**

Oui?

460 **LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait conclure, malheureusement.

**M. GILLES BERNARDIN :**

465

Oui, je vais conclure. En 2015 des essais en laboratoire pour simuler le réchauffement du bardeau venant en contact avec les granulats et le bitume ont montré que pour 36 composés organiques analysés, les émissions étaient sous le seuil de détection des équipements de mesure.

470

On ne réalise pas la complexité et les coûts de réaliser in situ un programme d'échantillonnage des émissions d'une usine d'enrobés, que ce soit la coordination entre l'exploitant de l'usine et la firme d'échantillonnage.

475

D'identifier et de coordonner les chantiers où devront être utilisés les enrobés contenant le bardeau lors des tests chez Uniroc, c'est 4 800 tonnes d'enrobés avec du bardeau qui est incorporé.

480

Retenons que le prix des enrobés bitumeux, ça se vend 100 \$ la tonne. C'est tout près d'un demi-million de dollars en termes de produits fabriqués pour lesquels il faut trouver, lors de ces essais-là, un marché.

485

Sans changer nos modes de pensée, nous ne parviendrons pas à nous sevrer de l'élimination.

Pour terminer, un mot de reconnaissance envers Uniroc, Recyc-Québec, le laboratoire du ministère de l'Environnement et le 3R MCDQ sans qui le programme d'échantillonnage des émissions d'une usine d'enrobés faisant usage de bardeau n'aurait pu être réalisé.

Ça complète ma présentation.

490

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Bernardin. J'ai un peu de difficulté à saisir la différence entre la modélisation qui vous était exigée et l'échantillonnage, finalement, qui a été réalisé. Il y a eu un passage des exigences d'une modélisation à un simple échantillonnage?

495

J'aimerais que vous me clarifiiez la situation.

**M. GILLES BERNARDIN :**

500

Pour faire une modélisation, vous pouvez prendre des valeurs obtenues d'échantillonnage, par exemple au niveau de l'agence de protection de l'environnement. Mais dans le cas qui nous intéresse, pour pouvoir faire la modélisation, il fallait avoir des mesures in situ de l'usine en question. Donc, c'est à partir de cette...

505

**LE PRÉSIDENT :**

Quand vous dites « in situ » ça veut dire en bout de cheminée?

510

**M. GILLES BERNARDIN :**

Exactement. Exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

515

Pas sur le terrain. Pas sur le terrain.

**M. GILLES BERNARDIN :**

520 Bien, c'est-à-dire, il y a une firme d'échantillonnage qui avait des sondes directement dans la cheminée pour mesurer les émissions. Et à partir de ces émissions-là, ces valeurs-là sont mises dans un modèle de dispersion.

**LE PRÉSIDENT :**

525 Et est-ce que vous avez produit cette modélisation qui vous a été demandée à partir des résultats de l'échantillonnage?

**M. GILLES BERNARDIN :**

530 En fait, le programme d'échantillonnage a été réalisé. Les résultats ont été remis et on a comparé les résultats en utilisant du bardeau et sans en utiliser. Les résultats ont montré que dans bien des cas, les émissions étaient moindres lorsqu'on utilisait du bardeau que de ne pas le faire.

535 Donc, à partir du moment où...

**LE PRÉSIDENT :**

540 Donc, vous n'avez pas eu besoin...

**M. GILLES BERNARDIN :**

545 La modélisation telle qu'elle n'a pas été réalisée. Les résultats étaient déjà assez probants pour montrer que finalement il n'y avait pas d'impact négatif à utiliser du bardeau dans ces usines-là.

550 D'ailleurs, aux États-Unis où cette pratique-là, ça fait depuis plusieurs années, on a posé la question à des Américains pour savoir qu'est-ce que l'EPA avait exigé. Et lorsque les gens ont dit : « Écoutez, le bardeau, là, il ne passe pas à travers le tambour-séchoir, il est mis directement à

l'étape malaxage. » À partir du moment où ça, ça a été compris, les gens de l'EPA ont dit : « Très bien, allez-y ». Sans autre demande d'échantillonnage.

**LE PRÉSIDENT :**

555

Mais les problèmes qui étaient appréhendés au Québec, ce sont des problèmes de contamination environnementale ou ce sont des problèmes d'exposition des populations riveraines? C'est quel type de problèmes qu'on appréhendait pour exiger la modélisation?

560

**M. GILLES BERNARDIN :**

Le Ministère voulait savoir si le fait d'intégrer du bardeau d'asphalte comparativement à ne pas le faire, est-ce que ça avait des répercussions négatives. Et c'est pour ça qu'on a échantillonné avec et sans.

565

**LE PRÉSIDENT :**

J'ai très bien compris, mais je voulais juste savoir : c'était quoi, l'inquiétude du Ministère? C'était qu'il y ait des émissions suffisamment fortes pour porter atteinte et préjudice à certains compartiments environnementaux, à la santé publique, aux deux?

570

**M. GILLES BERNARDIN :**

Essentiellement, c'était de s'assurer que les émissions à la cheminée rencontraient les normes d'émissions.

575

**LE PRÉSIDENT :**

Rencontraient les normes du *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, c'est bien ça?

580

**M. GILLES BERNARDIN :**

Oui. Exact.

585

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Alors, c'est quoi le problème maintenant?

590

**M. GILLES BERNARDIN :**

Mais là, le problème, la démonstration a été faite. Là, le Ministère nous dit : « Ah, bien là, il faut changer, il faut faire une mise à jour du règlement en question. » Donc, on est toujours en attente d'avoir ce règlement-là et il y a des exploitants d'usines qui sont prêts à déposer des demandes de certificat d'autorisation pour procéder.

595

Ceci étant, il faut bien se comprendre. Le marché pour le bardeau, ce ne sont pas des usines d'enrobés. Ce sont les enrobés. Il va falloir que le ministère des Transports, les villes et les municipalités, eux, acceptent. Je vais aller plus loin que ça : exigent qu'il y ait du bardeau et du pavage recyclé dans les enrobés qu'ils vont acheter. Si eux n'en demandent pas, les usines d'enrobés n'iront pas faire des demandes de certificat d'autorisation. Le marché, c'est le MTQ, les villes et les municipalités.

600

**LE PRÉSIDENT :**

605

Je termine là-dessus. Il y a quelqu'un qui est venu nous présenter son mémoire et il a fait référence au fait que, il a même remercié le MTQ d'avoir accepté de commencer à faire des autorisations d'intégration des bardeaux d'asphalte dans les enrobés bitumineux pour l'aménagement des routes.

610

Est-ce qu'à votre connaissance ceci se poursuit à l'heure actuelle?

615 **M. GILLES BERNARDIN :**

Assurément. Sauf que le Ministère l'accepte dans ses devis, mais il n'y a aucune usine d'enrobés bitumeux qui a les permis pour pouvoir l'utiliser. Donc, le marché est là, au niveau du MTQ qui a posé les actions pour s'assurer que ça peut être intégré, mais on attend au niveau de la réglementation.

620 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

625

**LE COMMISSAIRE :**

Quand vous parlez de réglementation, Monsieur Bernardin, c'est la réglementation qu'il faut modifier, c'est la réglementation sur les usines d'enrobés ou la réglementation sur l'assainissement de l'atmosphère?

630

**M. GILLES BERNARDIN :**

Ce qu'on nous a dit c'était le *Règlement sur les usines d'enrobés bitumineux* qui date de 1981. Mais je vous répète, depuis 1981, il y a des usines qui ont transformé leurs installations pour recycler le pavage d'asphalte, mais soudainement, parce que c'est du bardeau, là on a dit : « Ah, là, il faut modifier le règlement pour permettre ça. »

635

Et dans le règlement, on fait mention de granulats. On ne fait pas mention de pavage d'asphalte recyclé. On parle de granulats. Et effectivement, le bardeau d'asphalte c'est des granulats et du bitume.

640

**LE COMMISSAIRE :**

Mais ce que vous avez dit tout à l'heure dans l'historique, il s'en est fait. Vous avez parlé de 60 000 tonnes.

645

**M. GILLES BERNARDIN :**

650 Oui, oui, il s'en est fait.

**LE COMMISSAIRE :**

655 Je n'ai pas noté l'année, mais il s'en est fait, puis le règlement n'était pas modifié, qu'est-ce qui ne marche plus actuellement?

**M. GILLES BERNARDIN :**

660 Effectivement, il s'en est fait jusqu'en 2013, jusqu'à ce que le ministère de l'Environnement se rende à l'endroit où est-ce que c'est que le bardeau était déchiqueté et on préparait la fraction qui était envoyée dans les usines d'enrobés bitumineux et ce centre-là s'est fait dire par le Ministère : « Vous envoyez des matières résiduelles vers des lieux qui ne détiennent pas les permis. » Donc, il a fallu arrêter ça. Et c'est là que le ministère a dit : « Vous allez nous faire des études exhaustives pour montrer que quand vous intégrez du bardeau d'asphalte dans les usines  
665 d'enrobés, que les émissions atmosphériques sont conformes. »

**LE COMMISSAIRE :**

670 Je vous remercie beaucoup, Monsieur Bernardin.

**M. GILLES BERNARDIN :**

Ça me fait plaisir.

675 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur et bon après-midi.

680

**M. NORMAND LÉO BEAUDET (présentation verbale)**

**LE PRÉSIDENT :**

685 Au tour de monsieur Normand Léo Beaudet.

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

690 Bonjour. Est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. On vous entend très bien. Allez-y, Monsieur Beaudet.

695 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Bonjour, Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames, Messieurs. Alors, ma première recommandation à la commission.

700 **LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais juste vous dire qu'on ne vous voit pas. Si c'est désiré, c'est parfait. Vous pouvez continuer. Sinon, il s'agirait juste d'ouvrir votre caméra.

705 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Alors, ce n'est pas désiré et je ne sais pas... je vais cliquer sur une icône ici. Est-ce que là, vous me voyez?

710 **LE PRÉSIDENT :**

Non. On ne vous voit pas. Vous êtes sûr d'avoir allumé la caméra, ouvert la caméra?

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

715

J'y vais pour une deuxième icône.

**LE PRÉSIDENT :**

720

Voilà. Très bien, on vous voit. Allez-y, Monsieur.

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

725

Oui. Excellent. Alors, voici donc ma première recommandation à la commission est à l'effet d'ajouter un angle d'analyse pour notamment le bilan de 25 ans de gestion des matières résiduelles par Québec. Alors, il s'agit d'un angle, l'angle de la citoyenneté objective, comme je l'ai appelé.

730

Ainsi, cette notion de citoyenneté objective m'a été inspirée en partie du *Guide citoyen du droit québécois de l'environnement* auquel j'ajoute la dimension du citoyen contribuable et celle du citoyen électeur.

735

Alors, c'est un angle qui est opposé, qui est diamétralement opposé au narratif du lobby et du méga enfouissement, le modèle qui domine actuellement la gestion des matières résiduelles au Québec.

740

Il s'agit concrètement des milliards de dollars versés en impôts citoyens depuis la première Politique québécoise de gestion des matières résiduelles – on parle de 1998. Ces montants importants auront servi pour les services essentiels, notamment pour l'éducation, la santé et l'environnement.

745

Cette citoyenneté objective est aussi celle de la citoyenne et du citoyen qui ont voté et ainsi ils ont légitimé démocratiquement des élus avec le mandat de répondre aux besoins et aux droits des citoyens à des services pour le bien de tous et pour le bien commun. Alors, c'est un peu la métaphore que vous aviez qualifiée dans une conversation qu'on a eue antérieurement.

750 Ainsi, cette citoyenneté a des motifs légitimes de s'indigner quand elle réalise que près de la moitié des déchets générés annuellement au Québec va au méga enfouissement pêle-mêle. L'indignation s'accroît quand, de plus, elle apprend que la vaste majorité des matières résiduelles enfouies ne devraient pas l'être parce qu'elles sont compostables ou recyclables.

755 Ces indicateurs expliquent, quant à moi, une partie des raisons du choix du titre du mandat de cette commission par le ministre de l'Environnement, en fait, qui sert à occulter à des fins de statu quo, ces constats inacceptables par des notions biaisées ou ambiguës de résidus ultimes ou de valorisation énergétique.

760 En terminant ce chapitre, une phrase du très récent rapport du commissaire au développement durable sur la promesse gouvernementale maintes fois réitérée de retirer la matière organique de l'enfouissement et que le secteur institutionnel, privé ou souvent médiatique ne cesse de « spinner » pour prendre un anglicisme. Alors, cette phrase c'est :

*« Alors, qu'il était prévu pour 2020 ce bannissement de la matière organique n'a jamais été mis en oeuvre. »*

765 À la page 51 de ce rapport.

770 Alors, le deuxième point, c'est sur la question des décrets que j'aimerais aborder. Pourquoi, après 25 ans de gestion des matières résiduelles par Québec et son partenariat d'affaires avec les multinationales de l'enfouissement, les statistiques sont de pire en pire. Pourquoi donc?

775 Alors, que fait donc Québec? Quel est son rôle à part imposer des décrets d'agrandissement basés sur l'évaluation – passez-moi l'expression – que font les loups du nombre de moutons. Au LET de Sainte-Sophie, comme à Drummondville, il n'y aucune acceptabilité sociale pour ces décrets imposés.

Au LET de Sainte-Sophie, c'est 18 ans, 18,6 millions de tonnes qui ont été décrétées. Et, Monsieur le Président, à l'heure où nous parlons, le saccage de 18 hectares de milieux humides abritant des espèces menacées à probablement débuté.

780 Rappelons que plus de 15 millions de tonnes de déchets accumulés depuis 1997 à ce LET  
reposent sur des membranes dont la garantie du fabricant est d'au plus 20 ans, comme l'a révélé  
le BAPE de l'audience de janvier 2020 sur l'agrandissement du dépotoir de Sainte-Sophie.

785 De plus, ce décret, Monsieur le Président, court-circuite le plan régional de gestion des  
matières résiduelles et en rendant obsolète la consultation publique qui est pourtant obligatoire en  
vertu de l'article 53.13, et exclut aussi, pour les 18 prochaines années, tout BAPE pour ce lieu  
d'enfouissement technique.

790 Alors, décréter pour ensuite consulter, ce n'est pas démocratique, c'est du mépris, c'est de  
l'abus de pouvoir.

795 Ma deuxième recommandation est à l'effet que cette importante commission du BAPE sur  
la gestion des matières résiduelles ne peut passer sous silence ces décrets et doit avoir le  
courage de signifier sa désapprobation au ministre de l'Environnement, et ce, au nom de  
l'ensemble des personnes et organisations, qu'elles soient des PME du secteur public,  
institutionnel, des élus, des citoyens qui ont participé de près ou de loin à cette importante  
consultation qui nous touche tous, incluant les jeunes générations qui héritent de la  
décontamination du 100 millions de tonnes de déchets, l'équivalent de 50 stades olympiques à  
ras bord, accumulés et pour lesquels Québec refuse toujours de répondre.

800 Ma conclusion, Monsieur le Président. Merci de votre attention, merci des questions qui  
suivront sur ces enjeux majeurs. Merci d'exiger de ce ministre et de l'État québécois qu'ils  
agissent en amont et en aval de la gestion des matières résiduelles avec une réglementation et  
des objectifs de réduction mesurables annuellement.

805 Qu'ils assument enfin leurs responsabilités en regard du financement de la régionalisation  
et du grand détournement écologique de l'actuel enfouissement pêle-mêle des matières  
résiduelles.

810 Qu'ils s'affranchissent de l'idéologie commerciale qui favorise actuellement des  
multinationales étrangères au détriment des PME, des gestionnaires publics, des coopératives

d'économie sociale, de l'emploi local et d'une gestion écologique et régionale des matières résiduelles du Québec.

815           Merci à tout le personnel syndiqué, merci pour ce travail professionnel avant, pendant et après cette commission. Nous savons que vous travaillez parfois sous des pressions et des commandes politiques telles que révélées récemment par la Commission parlementaire sur la réforme de la fonction publique.

820           Sachez aussi qu'un Louis Robert ou un Richard Desjardins au ministère de l'Environnement seraient bien accueillis par la société civile, car c'est ensemble que nous pourrions protéger nos services publics et notre droit à un environnement sain.

825           Merci à Christian Daigle, Anne Gosselin, Ruba Ghazal pour leur courage politique et leur engagement.

830           Je vous donne donc rendez-vous à l'automne prochain au bureau de circonscription du ministre de l'Environnement pour lui signifier notre opposition aux odieux décrets et aux scandaleux partenariats du statu quo qu'il tisse jour après jour pour le lobby du méga enfouissement pêle-mêle.

          Merci, Monsieur le Président de votre attention.

**LE PRÉSIDENT :**

835           Merci, Monsieur Beaudet. Écoutez, peut-être, j'aurai deux clarifications : la première touche votre interprétation de la lettre-mandat quand vous nous avez indiqué que le ministre, selon vous, dans la lettre-mandat, désire maintenir un statu quo. Je vous avoue que ce n'est pas du tout la lecture que la commission a faite de ce mandat-là.

840           J'aimerais savoir quels sont les points qui vous ont amené à penser que le ministre dicte indirectement ses intentions vers le statu quo dans la lettre-mandat?

845 **M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

Bien voici, la première des choses c'est que les résidus ultimes ne représentent qu'à peine 10 % de l'ensemble des matières résiduelles. Donc, une commission qui doit traiter de la gestion des matières résiduelles et se préoccuperait à ce premier niveau des résidus ultimes, ce serait déjà un peu biaisé. Le défi vient justement du 90 %. Alors ça, c'est le premier élément.

850 Deuxièmement, il a donné le sens aux résidus ultimes, un sens qui lui permet de qualifier, en l'absence d'un marché qui déciderait de développer l'enfouissement, qui ne développerait pas le compostage ou le recyclage, ça devient des résidus ultimes. Alors, il se garantit donc de ce 6 millions de tonnes générées chaque année, il se garantit des matières. Et, notamment, là-dessus, sur ce 6 millions-là il y a 60 %, jusqu'à 60 % de matières organiques. C'est un autre élément qui me fait douter de son opération de relation publique.

855 Alors, il déclare qu'il veut retirer la matière organique, mais le Ministère à vocation économique, qui n'est pas très loin, a des objectifs très précis pour commercialiser les GES qui sont produits grâce à la matière organique dans les méga-dépotoirs.

860 Alors, c'est donc de faire porter sur des enjeux qui n'en sont pas vraiment, qui ne sont pas les principaux. Alors, ce serait des éléments de ma réponse, Monsieur le Président.

865 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez indiqué une autre chose. Je ne demanderai pas de réponse, mais je vais vous donner un commentaire. Vous avez indiqué que presque textuellement : on sait comment ça fonctionne. Vous recevez des commandes politiques.

870 J'aimerais tout simplement vous informer que jamais, mais jamais au cours de ma carrière, que ce soit comme professeur à l'Université de Montréal ou comme président ou commissaire de commissions d'enquête, jamais je n'ai reçu de commandes politiques; et si ça avait été le cas, vous ne me retrouveriez pas ici aujourd'hui.

Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

880 Oui. Monsieur Beaudet, vous avez parlé de régionalisation. Alors, j'aimerais ça comprendre jusqu'où on doit aller en termes de régionalisation puis qu'est-ce que ça implique en termes d'installations, parce qu'évidemment, des lieux d'enfouissement technique, des installations comme ça, il n'y en a pas partout. À partir du moment où on ne partage pas ou on ne peut pas transiter d'une région à l'autre, ça pose des difficultés.

885 Alors, j'aimerais savoir, d'abord jusqu'à quel niveau de régionalisation on va et la conséquence sur le nombre d'installations. Comment est-ce que vous envisagez ça?

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

890 Alors, la régionalisation, c'est un principe qui a été extrêmement bien développé en 1996 à 98 dans les consultations, et qui était au coeur de la première politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

895 Alors, on retourne aller voir ces documents-là, et vous allez voir que c'est très bien développé.

900 Mais je vais vous le dire aujourd'hui comment je le vois, parce que ce principe-là, même s'il a été théoriquement développé en 98, il n'a pas été appliqué ou très peu. Alors là, quand il est tombé dans la réalité, c'est le libre marché des multinationales qui s'est emparé de la gestion. Mais la régionalisation c'est d'abord la MRC qui a un plan de gestion, un PGMR, un plan de gestion des matières résiduelles. Ça, ça m'apparaît, c'est ça la base de la régionalisation. La MRC qui a des devoirs et des droits en fonction de cet élément-là.

905 Maintenant, la *Loi sur la qualité de l'environnement*, elle balise ce plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de plusieurs façons. Elle lui donne le droit de limiter ou d'interdire, même, selon l'importation de déchets sur son territoire. Et elle ajoute qu'elle doit quand même, au moment de faire son plan de gestion, considérer les régions avoisinantes et tenir compte de ça.

910 Alors, ça, c'est le premier élément, je crois, qui définit la régionalisation.

Un autre élément c'est celui qui a trait au fait que ce n'est pas toutes, évidemment, les MRC qui ont des méga-dépotoirs sur leur territoire et qui n'ont pas toutes des installations.

915 Alors là, je vous reporte à la vision commerciale que je dénonçais, la vision commerciale. Alors, il faut voir les installations régionales de gestion des matières résiduelles comme un service public. C'est un droit du citoyen, c'est un devoir de l'État.

920 Alors, ce n'est pas au marché de décider si on va avoir un dépotoir qui réponde à nos besoins, un centre de compostage, c'est à l'État de prendre ses responsabilités, tout comme il le fait dans la santé, dans l'éducation. Avant d'ouvrir un hôpital, on ne demande pas au marché si on doit l'ouvrir ou non.

925 Alors, ce sont des infrastructures sanitaires et ça relève de l'État et les considérations économiques sont secondaires à ce besoin-là. Et le marché devrait être au service de ce déploiement-là du grand détournement qu'on souhaite, de centres de compostage, de recyclage en fait, de tout le détournement qui est nécessaire, à mon avis, de l'enfouissement.

930 Et les milliards que nous avons envoyés devraient servir à financer ces besoins-là qui sont pour la gestion des matières résiduelles en région et à partir des MRC, et puis en tenant compte de la région administrative ou, en fait, de la proximité quand on parle de lieux d'enfouissement. On sait qu'un enfouissement à 20 kilomètres c'est très différent qu'à 200 kilomètres, comme c'est le cas avec les méga-dépotoirs actuels.

935 **LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Beaudet.

**M. NORMAND LÉO BEAUDET :**

940 Ça me fait plaisir, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

945

Merci, Monsieur et bon après-midi.

950

---

**MM. YVAN OUELLET, PATRICK FERLAND ET JACQUES LATOUCHE  
(DM120, 120.1)**

**LE PRÉSIDENT :**

955

J'appelle maintenant, Messieurs Yvan Ouellet, Jacques Latouche et Patrick Ferland.

**M. YVAN OUELLET :**

960

Oui, bonjour. Alors, merci à la commission d'avoir accepté de nous entendre. Je suis en compagnie de monsieur Patrick Ferland, Jacques Latouche et moi-même, Yvan Ouellet.

Est-ce que le son est bon pour l'instant?

**LE PRÉSIDENT :**

965

Très bon.

**M. YVAN OUELLET :**

970

Merci. Donc, je vais y aller avec confiance. Donc, ce qui nous a interpellés, c'est qu'il y a des campagnes d'échantillonnage à l'incinérateur qui sont au nombre de deux fois par année d'une durée de 12 heures et ce qui nous interpelle, c'est qu'on pense que cela ne donne pas un portrait suffisant de la situation.

975

Donc, la présentation est très simple. Un court préambule, notre avis scientifique ainsi que des recommandations.

Donc, cette présentation semble, comme s'il manquait des éléments, comme s'il manquait des numérotations d'articles, mais c'est que c'est tiré du mémoire complet. Donc, c'est normal qu'il y ait des sauts d'articles.

980

Donc, ça commence l'histoire un peu par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération* qui précise à l'article 132 que :

985

*« L'exploitant tenu au moins une fois par année, d'effectuer ou de faire effectuer une campagne d'échantillonnage. »*

Or, dans le Guide d'application du Ministère, on interprète au moins une fois comme étant une fois par année ou annuellement. Ce qui nous apparaît exagéré à notre avis.

990

Donc, cet article 132 est simplement repris dans l'article 119, finalement, du nouveau RAA, qui reprend la même expression : « au moins une fois par année ». Donc, on continue.

995

Or, dans le Règlement RAA à l'article 198, on se réfère au cahier numéro 4 qui est, lui, spécialisé pour les méthodes d'échantillonnage, notamment aux cheminées. Or, le cahier 4 réfère au cahier numéro 1 et ce cahier numéro 1 nous dit presque au début :

*« L'échantillonnage doit être fait dans un milieu donné à l'aide d'échantillons représentatifs. »*

1000

Et c'est principalement là-dessus que va porter la présentation. C'est ce qui déclenche un peu notre mémoire.

1005

Donc, la Ville de Québec fait actuellement deux campagnes alors que le Ministère interprète qu'une suffit – on n'est pas d'accord nécessairement avec ça –, donc fait deux campagnes, une en juin, une en octobre. Ces deux campagnes consistent chacune à trois mesures sur une période de 12 à 24 heures pour chaque paramètre, pour chaque cheminée. Donc, ce sont ce qu'on appelle des stack tests. Donc, ce sont des campagnes qui sont ponctuelles.

1010 Alors, la question c'est qu'en fait, ce qu'on veut savoir c'est si les normes sont dépassées. Donc, on s'attend à ce que l'incinérateur respecte cette norme tout au cours de son opération et non pas seulement durant les deux jours ou les quatre à cinq jours d'échantillonnage.

1015 C'est comme pour la vitesse sur les routes, Monsieur le Président. On ne s'attend pas à ce que les automobilistes respectent la limite de vitesse seulement le dimanche, mais à chaque fois que l'automobile finalement est en mouvement.

1020 Donc, pourquoi on fait un échantillonnage? C'est connu, je vais abréger, parce que je pense la commission est au courant de la façon dont ça fonctionne. Mais on fait un échantillonnage parce qu'on ne veut pas prendre, faire toutes les journées de l'année, on veut échantillonner, on veut simplement prendre certaines journées de l'année. On pense qu'en prenant un certain nombre de journées, on devrait être capable de décrire la situation au complet. C'est le but de l'échantillonnage quand il est bien effectué.

1025 Bon. C'est toute la question de la représentativité de la campagne d'échantillonnage et on s'intéresse en particulier à la représentativité corporelle. Alors, en bas de l'article 26, je peux vous le lire rapidement : « Il est justifié et fondamental de se demander s'il est suffisant de n'échantillonner qu'une seule fois, peut-être deux fois, mais pendant une période limitée pour connaître la concentration de ce qu'on s'attend de retrouver pour l'ensemble de l'année. »

1030 Ce qu'on suggère, c'est qu'évidemment on est un portrait plus complet et on échantillonne plus fréquemment, compte tenu qu'il y a une variabilité dans le processus d'incinération. Les déchets ne sont pas les mêmes d'une journée à l'autre. Et ce que nous on trouve, ce qui est douteux, c'est que pour seulement 12 heures sur trois jours d'échantillonnage qu'on puisse décrire l'année au complet, c'est pratiquement impossible au plan scientifique.

1035 Donc, toute est question de la variabilité temporelle. Si un processus ne varie pas dans le temps, on pourra échantillonner moins souvent. Si le processus varie plus, si les concentrations aux cheminées varient plus dans le temps, bien, il faut échantillonner plus souvent. Et je pense que c'est une question qui a été soulevée par la commission il y a environ deux ou trois semaines : « Est-ce qu'il y a une méthode scientifique? » Oui, il y a une méthode scientifique.

1040

1045 Donc, on voit que la variabilité ici c'est un des nombreux tableaux qu'on peut consulter. On va prendre le cas extrême du four numéro 2 où on passe de 0,031 nanogramme par mètre cube à point 0,008 pour ensuite, un essai qui est fait quelques jours, quelques heures plus tard, à 0,19. Alors, on voit que ça passe du... c'est plus que 10. Enfin, je n'ai pas le facteur, mais c'est une variation considérable. Donc, il y a certainement de la variabilité, ça, c'est clair.

1050 Alors, la solution scientifique c'est une taille d'échantillons. En termes statistiques, c'est ce qu'on appelle une taille minimale d'échantillons. Plus il y a de la variabilité plus il est nécessaire d'augmenter la taille d'échantillons. Ce qui veut dire que si on avait une bonne idée de la variabilité, on pourrait calculer une taille d'échantillons qui dirait – je prends un exemple tout à fait hypothétique – mais qui dirait, par exemple : ça prend 15 campagnes par année ou ça en prend 8, ou ça en prend 22.

1055 Alors donc, c'est connu – on va passer rapidement là-dessus, mais il y a deux critères de représentativité dans les échantillons. Donc, le nombre d'échantillons, ce qu'on appelle la taille, et que l'échantillon soit pris au hasard. Et ce n'est pas nécessairement le cas pour l'incinérateur de la Ville de Québec.

1060 Donc, c'est cela, on va se concentrer sur l'article 41. C'est que si on fait des échantillonnages sur 12 heures pour chaque paramètre, bien sûr, et chaque cheminée, est-ce que l'incinérateur de la ville de Québec répond aux normes pour le reste de l'année? Donc, on prend des mesures en juin, mais en juillet, est-ce que c'est la même chose? On ne sait pas. En avril, quelle est la situation? On ne la connaît pas. On n'échantillonne pas en avril.

1065 Donc, on pense que de faire une seule campagne, comme le suggère le MELCC, ou en faire deux, ce n'est pas suffisant, et il faudrait calculer une taille d'échantillons. C'est ce qu'on va recommander dans quelques secondes au BAPE, de demander au Ministère d'en faire plus.

1070 Donc, recommandations : donc, de faire plus de campagnes d'échantillonnage, de calculer une taille d'échantillons. Et ce qu'on dit à la fin de l'article 47 : [...] il y a peu de chances pour que deux campagnes avec six échantillons sur un total de 24 heures mènent à pouvoir décrire la situation entière.

1075 Parce que l'enjeu, Monsieur le Président, c'est bien sûr de savoir si l'incinérateur fonctionne bien et s'il répond aux normes. Et s'il répond aux normes pendant deux jours par année, bien c'est comme une voiture qui répondrait aux normes seulement deux jours, puis le reste de l'année elle n'est pas convenable.

1080 Donc, toujours dans les recommandations. On recommande le calcul d'une taille d'échantillons. J'ai fait un peu d'ironie en présentant un vieil ordinateur pour démontrer que même à cette époque-là, on pouvait faire des calculs de taille d'échantillons. Il y avait même des tables pour le faire. Donc, on recommande à l'article 50 : de procéder au calcul statistique, c'est-à-dire d'une taille d'échantillons à partir du moment où on connaît très bien la variabilité des  
1085 concentrations. Et on pourrait confier ce calcul à une autorité scientifique compétente. Je pense qu'il y a bien des chimistes, bien des statisticiens qui sont capables de faire ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1090 Il faudrait penser à conclure, Monsieur Ouellet.

**M. YVAN OUELLET :**

Oui. Je suis rendu à la conclusion. On pense aussi qu'on pourrait faire des mesures en  
1095 continu. Utiliser des mesures en continu qui sont déjà faites pour en tirer des conclusions sur la variabilité, notamment.

Et là, on s'est permis une conclusion aussi sur le fait que le Ministère délègue au comité de  
1100 vigilance des responsabilités importantes qui pourraient être partagées avec non seulement des citoyens et des gens de la Ville de Québec, mais il pourrait y avoir des scientifiques compétents qui seraient sur le comité de vigilance, qui pourraient éclairer les citoyens.

Voilà, j'ai terminé.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Ouellet.

**M. YVAN OUELLET :**

1110 On est ouverts à vos questions, Messieurs les Commissaires.

**LE PRÉSIDENT :**

1115 Écoutez, votre mémoire nous a particulièrement intéressés parce qu'il rejoignait quelques questions que la commission avait déjà soumises au ministère de l'Environnement. Je vous invite d'ailleurs très fortement à lire la réponse à la question 22 du document DQ4.

1120 Le DQ4, en fait, c'est le document de questions que la commission a envoyé et la réponse à la question 22 qui touche spécifiquement les informations relatives à l'échantillonnage de l'incinérateur aux normes qui ont été modifiées jusqu'à un certain point, puisque depuis le 17 septembre 2020, les émissions des incinérateurs sont assujetties aux exigences des règlements sur l'assainissement. D'ailleurs, vous y avez fait allusion, vous également.

1125 S'il vous était possible de jeter un coup d'œil sur cette réponse et en fonction du mémoire que vous nous avez présenté, ça serait intéressant pour la commission de recevoir, la commission serait réceptive, en tout cas, certainement, à d'autres questions qui proviennent de votre part pour essayer de clarifier davantage cet aspect-là auprès du ministère de l'Environnement et permettre à la commission de faire un travail d'analyse rigoureux à cet effet.

1130 Monsieur Renaud.

**LE COMMISSAIRE :**

1135 Oui. Messieurs, vous avez parlé d'organismes indépendants qui feraient rapport. Évidemment, pour préserver l'indépendance on ne s'attend pas à ce que ça soit financé par l'opérateur. Alors, qui payerait pour ces analyses indépendantes, si on veut qu'elles soient parfaitement indépendantes?

**M. YVAN OUELLET :**

1140

Bien, ce n'est pas une opinion scientifique. Donc, je sors un petit peu de la science, mais je pense qu'il est possible qu'un exploitant paie sans avoir d'influence sur les experts. Ce n'est pas impossible à condition qu'il y ait comme un intermédiaire qui pourrait être le Ministère, ça pourrait être une taxe spéciale. Mais enfin, je dis ça comme ça.

1145

Mais l'exploitant peut payer sans qu'il ait à être impliqué directement dans l'expertise. Je pense qu'il y a moyen de faire ça. Il y a moyen de faire ça.

**LE COMMISSAIRE :**

1150

Et je comprends aussi des propositions que vous faites que cet exercice-là devrait être fait, parce que là, on parle de lieux d'élimination. Il n'est pas impossible qu'il y ait d'autres incinérateurs. Il y a des incinérateurs actuellement qui fonctionnent, mais il pourrait y en avoir d'autres éventuellement dans le futur.

1155

Est-ce qu'on doit comprendre que l'exercice que vous proposez devrait être fait systématiquement pour tout projet d'incinérateur? Puis quand je dis « incinérateur », je vais aussi loin que la définition du MELCC, incluant les sites de gazéification ou les installations de pyrolyse et ainsi de suite?

1160

**M. YVAN OUELLET :**

1165

Je ne pourrais pas me prononcer sur deux types d'installation que je ne connais pas. Mais s'il advenait qu'il y ait d'autres incinérateurs, effectivement, bien, ce serait normal que chacun ait le même traitement et la même... et ça vaudrait peut-être la peine à ce moment-là de faire une commission, pas une commission, mais une entité scientifico-légale ou scientifique qui analyserait ces questions-là.

1170

Je comprends que la question, Monsieur le Commissaire, est qu'elle est la forme que pourrait prendre cette organisation. Mais je ne pourrais pas me prononcer, comme scientifique.

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Messieurs.

1175

**LE PRÉSIDENT :**

J'aurais une dernière question, Monsieur Ouellet, si vous permettez. Vous indiquez, vous recommandez à la commission de demander au MELCC de retirer temporairement les trois rapports de la circulation. J'imagine, ce sont les trois rapports auxquels vous faites allusion, qui n'ont pas été évalués par les pairs.

1180

Au-delà du fait qu'ils n'aient pas été évalués par les pairs, c'est quoi les raisons qui font que vous recommandez une telle chose à la commission?

1185

**M. YVAN OUELLET :**

Monsieur Zayed, Monsieur le Président, sauf le respect que je vous dois, c'est que là, on parle de la prochaine présentation. La recommandation dont vous parlez c'est pour la prochaine présentation. Nous avons deux présentations successives : la première avec messieurs Latouche, Ferland et Ouellet, et la seconde avec Ouellet et...

1190

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez raison. C'est le mémoire 121. J'étais déjà rendu là. Je vous poserai la question tout à l'heure. Très bien. Alors, merci beaucoup à vous trois. La commission va prendre une pause de 15 minutes et nous vous reviendrons avec trois autres présentations. Merci.

1195

1200

---

**SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES**

---

1205

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**MM. YVAN OUELLET ET PATRICK FERLAND (DM121, DM121.1)**

**LE PRÉSIDENT :**

1210

Mesdames et Messieurs, nous sommes de retour. Nous poursuivons immédiatement avec messieurs Yvan Ouellet et Patrick Ferland.

**M. PATRICK FERLAND :**

1215

Bonjour, Monsieur le Président, est-ce que vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

1220

Oui, très bien. Allez-y.

**M. PATRICK FERLAND :**

1225

Parfait. Alors, on est très content que la commission nous entende sur notre avis scientifique par rapport à trois rapports qui ont été utilisés par le ministère de l'Environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

1230

Si vous permettez, je vais juste indiquer à la sténotypiste qu'il s'agit de Patrick Ferland qui présente.

**M. PATRICK FERLAND :**

1235

Merci. Alors, c'est nos commentaires, nos avis scientifiques sur les trois rapports qui ont été rédigés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques entre 2011 et 2015.

1240 D'entrée de jeu, je vais y aller avec les recommandations. Je suis toujours à la diapositive 1 pour la personne qui contrôle les diapositives. D'entrée de jeux, les recommandations sont qu'il y ait des mises en garde qui soient rédigées pour la Ville de Québec, mais en fait par le ministère de l'Environnement pour la Ville de Québec, le CIUSS Capitale-Nationale ainsi que la Direction de la santé publique de Capitale-Nationale. Des mises en garde par rapport aux conclusions de ces rapports-là, étant donné les lacunes méthodologiques que nous allons relever.

1245 Aussi, on demande la formation d'un comité d'experts indépendants qui vont se pencher sur les conclusions de ces rapports-là et qui vont analyser les lacunes méthodologiques à leur tour. Et s'il devait y avoir des problèmes qui seraient relevés à nouveau par ces experts-là, eh bien, soit de retirer les rapports ou encore d'émettre des notices par rapport à leur contenu.

1250 Notre présentation aujourd'hui va être en quatre sections : bref contexte de l'incinérateur; méthodologie des trois rapports, ainsi que les conclusions de ces rapports; finalement, notre avis scientifique et quelques conclusions et recommandations.

1255 Donc, l'incinérateur est bordé à l'est par le secteur Maizerets et à l'ouest par le secteur du Vieux-Limoilou, des secteurs densément peuplés.

1260 Ces trois rapports-là dont je vous parle, ce sont trois rapports qui sont parus de 2011 à 2018. Les deux premiers font référence à la modélisation, c'est-à-dire qu'on a pris les fumées qu'on voit sur les rapports ici, la fumée qui s'échappe des cheminées de l'incinérateur, et à l'aide de logiciels qui s'apparentent un peu à ceux qui sont utilisés en prévisions météorologiques, là, à l'aide de logiciels on est allé voir quelle serait la dispersion de ces contaminants-là et aussi savoir si les contaminants répondent aux normes de qualité de l'atmosphère.

1265 Ça, c'est pour 2011-15. Finalement, en 2018, on a eu un programme d'échantillonnage, en fait les résultats de l'étude du programme d'échantillonnage. Donc, des stations qu'on est allé positionner sur le terrain.

1270 Les résultats des rapports de 2011 et 2015, un des résultats saillants c'est la production d'une carte; une carte dans laquelle on retrouve des zones en vert de part et d'autre d'un point central qui est rose et mauve. Peut-être que vous voyez le point central, c'est la cheminée de

l'incinérateur, la source d'émissions. Puis on a les taches en vert de part et d'autre qui sont à l'endroit où s'écrase le panache de fumée de l'incinérateur dû aux vents dominants.

1275 Donc, quand les vents sont sud-ouest entraînent le panache à s'écraser nord-ouest, l'endroit où on voit la tache rouge – nord-est, excusez-moi, et lorsque les vents sont nord-est, bien ils entraînent le panache à s'écraser dans le Vieux-Limoilou, là où on voit seulement qu'il y a du vert, différentes gradations de vert.

1280 Il faut savoir que la carte qu'on voit ici a été dressée à partir des conditions de vents prévus à la station d'Environnement Canada dans la baie de Beauport.

1285 Diapositive 6 : C'est suite au dressage de cette carte-là – dressage, je ne sais pas si c'est un mot qui s'utilise ici, là –, mais le fait d'avoir fait cette carte, de l'avoir produite, on est allé positionner, en fait le ministère de l'Environnement a décidé d'aller positionner les stations d'échantillonnage. Ce sont des carrés blancs identifiés dans un rond jaune sur la carte. Il y en a une, la station de Vitré, qui compte pour le secteur Maizerets.

1290 La station Beaujeu, elle, compte pour le secteur Limoilou. Au sud, on voit un carré noir dans lequel on voit la station permanente, la station témoin, la station Québec Vieux-Limoilou, c'est une station gouvernementale qui est là en permanence.

1295 Dans le tableau qui vous est présenté ici, on voit les différents contaminants qui ont été mesurés. Ils sont au nombre d'à peu près 9, entre guillemets, en jargon on appelle ça des paramètres. Et ce qu'on voit, et qui est regrettable, c'est qu'aux stations d'échantillonnage, les stations Vitré et Beaujeu, on est allé seulement en récolter 5 paramètres parmi les 9 qui étaient disponibles et qui ont été mesurés à la station témoin.

1300 Diapositive 7 : Donc, voici quelques conclusions spécifiques au niveau des dioxines furanes. Je veux juste mentionner ça pour la commission : on mentionne qu'au niveau des médianes qui ont été recueillies autant à la station témoin qu'aux deux stations d'échantillonnage sous le panache de fumée, il n'y a pas de différences statistiques significatives entre les médianes. Donc, les concentrations sont à peu près égales. C'est comme si l'incinérateur finalement ne fournissait pas de contributions significatives aux dioxines et furanes.

1305 Il y a d'autres conclusions sur les éléments traces métalliques et les BPC, en gros qui  
révèlent que tout va bien. Cette conclusion-là où tout va bien – diapositive 8 – où tout va bien,  
bien, c'est martelé abondamment dans tous les rapports. On voit les conclusions de 2011, on dit :  
« Pas de dépassement »; en 2015 : « Aucun dépassement des seuils de référence. » Et  
1310 finalement, pour l'étude d'échantillonnage, bien là, on dit : « Il n'est pas permis d'établir d'effets de  
l'incinérateur sur la qualité de l'air. » Et regardez la phase en fuchsia en bas : « même malgré un  
échantillonnage très exhaustif. »

Alors, l'échantillonnage nous ne qualifions pas, Yvan Ouellet et moi-même, nous ne  
qualifions pas d'exhaustif à contrario.

1315 Allons voir ce que nous parlons dans le mémoire aux articles 29 à 41 au niveau du  
traitement des dioxines et furanes. Les auteurs mentionnent, comme on l'a dit tout à l'heure, les  
auteurs ont fait l'étude de la direction des vents, une étude de la direction des vents puis comment  
les dioxines furanes se déposent à la station de Vitré. On voit une forte corrélation lorsque les  
vents poussent le panache de fumée de l'incinérateur vers la station de Vitré, sauf, ceci dit, les  
1320 conclusions des auteurs sont que l'incinérateur ne peut pas être une source de contamination.  
Alors, c'est très douteux sur le plan scientifique.

Et autre chose, tout à l'heure je mentionnais qu'il n' avait pas de distinctions statistiques  
significatives entre les stations Beaujeu, Vitré et la station Québec-Vieux-Limoilou. Alors, soit deux  
1325 choses : soit l'incinérateur est un émetteur de dioxines et furanes et les stations sont bien  
positionnées – à l'article 41 du mémoire –, ou encore, l'incinérateur est une source importante de  
dioxines et furanes, mais les stations sont mal positionnées. Et vous le savez possiblement, vous  
avez probablement lu le mémoire, mais nous on est plus du deuxième avis.

1330 Diapositive 10 : autres points qui sont regrettables, on n'est pas allé mesurer les particules  
de diamètre inférieur à 2,5 microns aux stations d'échantillonnage, donc sous le panache de  
fumée de l'incinérateur. C'est très regrettable. Au niveau des éléments traces métalliques et des  
BPC, on arrive aux mêmes conclusions un peu tordues, c'est-à-dire que lorsque la modélisation  
prévoit qu'on doit avoir des concentrations plus élevées à la station Beaujeu, mais que la station  
1335 Vitré rencontre des concentrations plus élevées, alors, on va dire : « Ça ne peut pas être

l'incinérateur. » Et ça, à notre avis, ce sont des biais analytiques importants. Il existe d'autres explications aux explications des auteurs.

1340 Diapositive 11 : On s'est penché donc sur ces points-là et sur huit autres points que je demande à la commission d'aller lire dans le détail aux articles 50 à 110 du mémoire.

1345 Diapositive 12 : Alors, à chaque fois qu'on va avoir eu la modélisation et qu'on va avoir l'échantillonnage qui ont une contradiction l'un avec l'autre, ce qu'on va faire, c'est qu'on va donner préséance à la modélisation pour expliquer un phénomène. Alors qu'on sait que la modélisation ce n'est pas une science exacte. L'échantillonnage est beaucoup plus exact.

1350 La modélisation n'a pas été calibrée et n'a pas été validée. On n'a pas cherché à aller comparer les valeurs sur le terrain à celles modélisées à aucun endroit du rapport et ça aurait très intéressant de le faire.

1355 Aussi, il faut savoir que les cartes de modélisation, bien, il y a un biais important, elles ont été développées à partir de seulement six campagnes d'échantillonnage sur un peu plus de 24 mois. Monsieur le Président, c'est un peu ce qu'on mon collègue Yvan Ouellet rapportait tout à l'heure au niveau de l'échantillonnage aux cheminées, on a trop peu d'informations pour pouvoir faire des mesures qui s'étendent sur un an.

Autre point important : on est allé placer les stations d'échantillonnage dans des zones d'incertitude importante.

1360 Diapositive 13 : Donc, vous les voyez les carrés blancs. Ils sont positionnés dans l'endroit où on a un empiètement de sections vertes, de différentes couleurs. Ça signifie quoi? Ça signifie que ce sont des zones de fluctuation les plus importantes pour prendre des mesures. Alors, pourquoi aller positionner des stations d'échantillonnage dans des endroits où on est très, très incertain d'avoir une mesure fiable. On se pose cette question là encore aujourd'hui, monsieur  
1365 Ouellet et moi.

Autre point, 14 : Il s'avère que la fréquence d'échantillonnage aussi, à aucun endroit dans les rapports, on ne mentionne qu'on a fait état de la périodicité des démarrages à l'incinérateur.

1370

Alors, il serait intéressant qu'on fasse la démonstration que la périodicité des démarrages de l'incinérateur a été faite, a été acquise.

J'ai eu un *timer* qui a sonné dans mes oreilles, Monsieur le Président, est-ce que j'ai dépassé mon temps?

1375

**LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez pas dépassé votre temps, mais vous êtes dû à la conclusion.

1380

**M. PATRICK FERLAND :**

O.K., parfait. J'arrive à la conclusion. Regardez, j'aimerais ça juste qu'on passe par la diapositive 15. Alors, une absence dans le critère des choix de stations. On ne mentionne pas les contraintes logistiques qui sont responsables des choix des stations et de leur fréquence d'échantillonnage.

1385

Diapositive 17, je vous prie. Alors, étant donné les fameuses failles méthodologiques qu'on relève ici :

1390

- La représentativité spatiale et temporelle de l'échantillonnage;
- L'absence de validation scientifique indépendante de la méthodologie;
- L'absence d'autocritique aussi, parfois des auteurs par rapport à leur méthodologie;
- Et, finalement, l'absence d'un comité de révision scientifique qui s'est penché sur travaux.

1395

Je reviens aux recommandations que nous avons faites – diapositive 19 – de demander que l'on rédige des mises en garde par rapport à ces conclusions-là, de manière à ce que les décisions politiques qui pourraient être prises à la suite de ces résultats-là soient prises en bonne conscience.

1400

Merci, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous. Monsieur Renaud?

1405

**LE COMMISSAIRE :**

Écoutez, je voulais comprendre, Monsieur Ferland, quand il y a un nouveau rapport, c'est une nouvelle analyse, les conditions ont changé. Donc, le dernier rapport est celui qui devrait être le plus à jour et le plus représentatif. Pour quelle raison, puis je peux comprendre que vous mettiez en doute la méthodologie, mais on ne devrait pas viser à améliorer la méthodologie pour le prochain rapport? Pourquoi refaire l'exercice sur des vieux rapports? J'ai de la difficulté à comprendre.

1410

1415

**M. PATRICK FERLAND :**

Bien, c'est très intéressant. Présentement – votre question est intéressante. Présentement, ces rapports-là sont utilisés pour statuer sur le caractère un peu inoffensif au niveau de la santé publique, le caractère inoffensif des émissions de l'incinérateur.

1420

Alors, présentement, aussi, on est en train de favoriser la valorisation de la vapeur par l'incinérateur, l'envoyer pour alimenter le CIUSS, le méga-hôpital, pardon. J'ai dit le CIUSS, mais le méga-hôpital du CIUSS, Capitale-Nationale.

1425

Alors, si d'un côté on émet une pollution qui est mal caractérisée et qu'on se base là-dessus pour valider l'utilisation de l'incinérateur et son usage pour vendre la vapeur, bien, on pense qu'il y a un biais important là.

1430

Aussi, je veux juste mentionner, Monsieur Renaud, que le rapport qui est sorti en 2018 n'est pas un rapport récent. Le rapport de 2018 fait état d'un échantillonnage qui a pris fin en 2012. Alors, essentiellement, aux mêmes périodes que l'on parle, tout à l'heure, le rapport de 2011 et celui de 2015, c'est essentiellement tout dans le même endroit, la même zone temporelle si on veut. Ce serait ma réponse à votre question.

1435 **LE COMMISSAIRE :**

Or donc, je comprends donc que si on voulait caractériser, il faudrait refaire une modélisation, refaire un nouveau rapport avec une méthodologie. Je comprends que c'est ça que vous voudriez, que la caractérisation des émissions de l'incinérateur soit établie à partir d'une nouvelle analyse, d'une nouvelle...

1440 **M. PATRICK FERLAND :**

Bien, oui. En fait, ce qui serait le plus probant scientifiquement, Messieurs les Commissaires, ce serait d'avoir une étude d'échantillonnage qui serait complète et exhaustive d'un point de vue d'échantillonnage. Inutile de retourner refaire des études de modélisation, puisque ceux-ci n'ont pas une mesure d'exactitude.

C'est juste que quand on vient appuyer une décision par rapport au nombre d'études qui sont sorties, bien là, les deux premières sont invalides, parce qu'on ne fournit pas d'exactitudes associées à de la modélisation, tout comme la météorologie n'est pas une science exacte. Ce sont des statistiques. Et, en fait, il y a quelques variabilités là-dedans.

1450 Donc, il faudrait vraiment miser sur une étude d'échantillonnage à proprement parler qui serait approfondie.

Je veux juste vous mentionner, je suis dans mon guide de cahier, de chimie analytique de l'université, cours de chimie analytique 2, et on mentionne, c'est *Text Book Science* comme on dit, à la page 85 :

1460 « *L'échantillonnage : l'analyse ne vaut jamais plus que ce que vaut l'échantillonnage.* »

Donc, on n'est jamais capable... on est toujours capable de refaire une analyse lorsque l'échantillonnage a été bien fait, mais jamais de défaire un modèle d'échantillonnage.

1465

**LE COMMISSAIRE :**

1470 Je vous remercie beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1475 Dites-moi, Monsieur Ferland, est-ce que vous avez identifié toutes les sources potentielles tant mobiles qu'immobiles qui peuvent émettre les substances qui sont généralement échantillonnées?

**M. PATRICK FERLAND :**

1480 Il y en a quelques-unes, c'est vrai. Ceci dit, ce qu'il faut comprendre c'est que les trois stations qui sont utilisées pour faire la caractérisation, Monsieur le Président, ce sont les stations qu'on appelle... qui vont avoir entre elles des relations. Elles sont corrélées. Elles sont corrélées comment? Elles sont corrélées parce qu'elles vont toutes avoir un peu le même bruit de fond, la même pollution de fond qui provient de la ville.

1485 Donc, s'il y a des gens qui utilisent du bois de chauffage, par exemple, dans la Haute-Ville ou dans la Basse-Ville, bien essentiellement tous les panaches de fumée de ces bois de chauffage là vont être captés par ces trois stations-là. On se comprend.

1490 Par contre, l'endroit où on n'est pas corrélé, c'est entre la station témoin et les deux stations sous le panache de fumée de l'incinérateur. Ici, si on veut vraiment dresser le portrait de l'incinérateur, bien là, c'est important d'aller les positionner dans les endroits les plus exposés à l'écrasement du panache, comme on l'a dit...

1495 **LE PRÉSIDENT :**

1500 Vous avez tout à fait raison, mais est-ce qu'il n'y a pas dans les environs d'autres sources qui peuvent influencer sur les dépôts additionnels de contaminants. Je pense, en particulier, j'ai vu qu'il y avait PST, donc les poussières totales; vous avez survolé les PM2.5, donc les poussières fines, les poussières fines qui peuvent avoir un patron de dispersion sensiblement différent des

poussières totales. C'est dans ce sens-là, je me disais, est-ce qu'il ne manque pas quelque chose également pour être sûr que les contaminants que vous mesurez, que la source soit une source bien identifiée, en fait?

1505 **M. PATRICK FERLAND :**

O.K. Super, j'aime beaucoup votre question, Monsieur Zayed. Il existe des méthodes pour connaître la signature d'une source de pollution. On la mentionne rapidement dans un des articles du mémoire, en fait, puis même dans la présentation on la retrouve à la page 16. Malheureusement, j'ai passé vite là-dessus, mais c'est la méthode des ratios.

1510 Avec les ratios, on est capable de prendre l'émission d'un contaminant en particulier, disons tel type de dioxine et furane et versus tel autre, parce qu'ils sont nombreux dans leur famille les dioxines furanes, je crois qu'ils sont... ce n'est peut-être pas 256, mais il y en a quelques-uns. Et en faisant les ratios, on est capable de connaître la signature d'une source de pollution en particulier.

1515 En fait, c'est une technologie qui est utile, qui est très utile puis qui a été utilisée même par les auteurs des rapports pour caractériser les poussières en provenance du port. Ils ont été capables de cerner à l'aide de la méthode des ratios que c'était le port qui était le contaminant du nickel. Parce que le minerai a été identifié avec les compositions, les ratios entre le cobalt et le nickel, il me semble que c'était bien ça les deux métaux, les ratios correspondaient à la signature de tel minerai exploité dans une des mines du nord et qui amenait son grain au port de Québec.

1520 Donc, cette méthode-là peut-être très, très exploitée. Il y a des méthodes mêmes qui utilisent des isotopes de plomb pour cibler si la contamination vient de l'incinérateur.

**LE PRÉSIDENT :**

1530 Et juste pour être sûr, qui a produit cette modélisation, cette dernière modélisation? C'est vous?

**M. PATRICK FERLAND :**

1535

Nous, on n'est pas équipés pour effectuer de la modélisation chez nous. Les cartes que nous vous avons présentées ce sont les cartes extraites du rapport de 2011 ou 2015. Elles sont essentiellement très similaires. La chose qui peut varier, ce sont peut-être les frontières des zones, légèrement, puis aussi, entre 2011 et 2015.

1540

Et l'autre chose qui peut varier, c'est légèrement les indices de concentration. Ceux qu'on voit un peu comme l'altitude des courbes topographiques, comme on voyait. Ça, ça peut légèrement varier entre les deux, mais c'est tout.

1545

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ceci dit, mais qui a produit ces modélisations?

**M. PATRICK FERLAND :**

1550

Ce sont les auteurs des rapports, ceux qui travaillent au ministère de l'Environnement et la Lutte aux changements climatiques.

**LE PRÉSIDENT :**

1555

Ce sont les experts du ministère de l'Environnement, c'est ça?

**M. PATRICK FERLAND :**

1560

Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

1565

C'est ça, ce sont ces auteurs-là. Donc, ces auteurs-là sont reconnus, j'imagine, pour leurs expertises. Je vois une ou deux personnes déjà que je peux identifier, là, mais est-ce que c'est commun pour ces experts de faire valider, eux qui sont reconnus comme des experts – c'est sûr

1570 que c'est un peu comme des chercheurs universitaires qui, pour publier un rapport ou pour publier un article doivent soumettre leur article à des fins d'évaluation par les pairs – donc, vous proposez un modèle très similaire, c'est-à-dire que pour que les rapports aient une crédibilité scientifique, vous souhaiteriez que ces rapports-là soient évalués par les pairs. C'est bien ça?

**M. PATRICK FERLAND :**

1575 Bien entendu, bien entendu, Monsieur le Président, on a pris soin, dans le rapport de 2011, d'avoir des gens qui allaient cosigner l'étude de modélisation de 2011. Donc, on a pris ce soin-là. Il y a même, je crois, Yvan Ouellet, est-ce que tu te souviens s'il y avait un chimiste parmi ces gens-là?

1580 **M. YVAN OUELLET :**

Je crois qu'il y avait un chimiste dans l'équipe de révision.

**M. PATRICK FERLAND :**

1585 Donc, on a pris soin, vous voyez, là, on est capable de mettre ça en place et ça fait partie du sens commun et ça fait partie un peu de la tradition de faire valider son travail par autrui, par d'autres personnes, d'autres experts dans d'autres domaines. Il y a des ingénieurs aussi qui ont mis l'aval là-dessus.

1590 Alors, moi, je ne vois pas que c'est un enjeu majeur, un problème. En fait, on s'assure de beaucoup plus de rigueur, puis peut-être que ça retarde les délais de seulement quelques semaines.

**LE PRÉSIDENT :**

1595 Messieurs, merci beaucoup pour votre contribution.

**M. PATRICK FERLAND :**

1600           Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur le Commissaire.

**LE PRÉSIDENT :**

1605           Je vous en prie.

---

**MM. SYLVAIN PERRON et LAURENT BEAUDRY (DM172, 172.1)**

1610           **LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant, monsieur Sylvain Perron.

**M. SYLVAIN PERRON :**

1615           Bonjour. Je suis accompagné de Laurent Beaudry qui est avec moi. Vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

1620           Oui, très bien. Merci.

**M. LAURENT BEAUDRY :**

1625           Est-ce que vous m'entendez bien également?

**LE PRÉSIDENT :**

1630           Oui. Je vous demanderais de vous nommer avant de commencer à prendre la parole pour les fins de la sténotypie. Merci.

**M. SYLVAIN PERRON :**

1635 Tout à fait. On ne dira pas que c'est la personne qui a une chemise bleue avec des lunettes, sinon ça ne marchera pas.

1640 Donc, mon nom, Sylvain Perron, directeur des Affaires gouvernementales et de la gestion administrative au Conseil du bâtiment durable du Canada – Québec. Je suis accompagné de Laurent Beaudry, ingénieur chez Macogep et membre chez nous, membre au Conseil du bâtiment durable du Canada – Québec.

Rapidement, dans le fond qu'est-ce qu'on fait dans notre organisation? Notre but, en fait, c'est de transformer l'industrie, sensibiliser les gouvernements et l'industrie à l'importance d'avoir un environnement bâti qui est durable, donc aux bâtiments durables.

1645 On est environ 600 dans notre organisation et, aussi, on offre la plus large gamme de formation en bâtiments durables en français, en Amérique. Donc, on est vraiment la référence en termes de formation en bâtiment durable en français.

**M. LAURENT BEAUDRY :**

1650 Donc, aujourd'hui on va parler du contexte, trois études de cas, l'importance des certifications et les recommandations.

1655 Donc, au niveau du contexte. C'est certain qu'on a analysé, aujourd'hui on a pu analyser le Plan québécois des infrastructures 2021-2031. On prévoit plus de 135 milliards d'investissements en infrastructures. Donc, on parle de près de 13 milliards d'investissements annuellement. Si on se fie aux données de 2018, on avait près de 9,1 milliards, donc on planifie un 40 % de plus que les investissements qu'on a vus en 2018.

1660 Je dis 2018, car c'est une année qu'il y a eu des belles analyses de Recyc-Québec qui ont des statistiques qui sont sorties. Malheureusement, on n'a pu observer qu'entre 2015 et 2018 il y a eu une augmentation des déchets qui ont été détournés au centre d'enfouissement et une diminution qui a été au centre de tri.

1665 Donc, on trouvait que c'était important d'émettre des actions concrètes pour la prochaine  
décennie vu l'envergure de tous les projets qui s'en viennent. Et une petite donnée qu'on a pu  
obtenir, c'est qu'on produit environ 20 à 30 kilogrammes de déchets par mètre carré de  
construction – cette donnée-là, on va en reparler un peu plus tard.

1670 **M. SYLVAIN PERRON :**

Excellent. Merci, Laurent. Dans le fond, nous, on est vraiment les spécialistes des  
matériaux, des résidus de construction en termes de construction, rénovation et de démolition.

1675 Donc, on a émis – en 2019, en fait, on avait rédigé un Guide de réduction à la source des  
matériaux de résidus de construction, et ces trois éléments-là parlaient, il y a trois activités, en fait,  
qui permettent de réduire à la source, la quantité de matériaux et de résidus : la déconstruction, la  
restauration et les matériaux préfabriqués.

1680 Premièrement, avec la déconstruction, ce qui est intéressant – c'est quoi, la déconstruction  
en gros? En fait, c'est simplement retirer les composantes et les matériaux d'un ouvrage dans  
l'objectif de les conserver et de les réutiliser par après.

1685 Et dans le cas de l'hippodrome de Montréal, dans notre étude de cas, par exemple, bien ça  
avait permis de réduire de 82 % les résidus enfouis et de réduire également de 13 % les  
émissions de gaz à effet de serre.

1690 Donc, on voit vraiment que la déconstruction, donc l'objectif de retirer des matières pour les  
réutiliser soit dans le même projet, soit dans un autre, c'est vraiment super important en termes de  
réduction de GES, oui, mais aussi de résidus enfouis.

1695 Un peu dans le même principe qu'il vaut mieux réparer que de jeter, c'est la même chose  
dans le bâtiment. Donc, vraiment quand on restaure un bâtiment, on réduit de beaucoup, c'est  
assez simple, on réduit de beaucoup la quantité de déchets qui est produite, plutôt que de démolir  
et de reconstruire.

1700

Dans le cas de l'aéroport de Montréal, par exemple, bien, on avait réussi sur une analyse de cycle de vie, de réduire les coûts de quasiment 50 % sur 50 ans et de réduire de 41 % les émissions de GES. En fait, c'était cinq toitures d'entrepôts d'ADM, d'Aéroport de Montréal qui devait être refait, et ils ont fait un resurfaçage au lieu de refaire les toits. Donc, ça avait été vraiment... c'était vraiment important en termes d'opération.

Pour la préfabrication. Ce qui est intéressant ici c'est qu'au lieu de...

1705

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, si vous changez d'intervenant, n'oubliez pas de le dire, parce qu'il me semble que des fois j'entends des voix qui changent. Donc, juste vous rappeler là-dessus, parce que c'est important pour la sténotypie. Merci.

1710

**M. SYLVAIN PERRON :**

Tout à fait, mais c'est encore Sylvain. On a peu la même voix, les mêmes lunettes en plus, vraiment pour vous mélanger.

1715

**LE PRÉSIDENT :**

Bien, raison de plus pour...

1720

**M. LAURENT BEAUDRY :**

Là, c'est moi qui parle. J'ai seulement parlé du contexte, si jamais ça peut aider pour la sténotypie.

1725

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Beaudry.

**M. SYLVAIN PERRON :**

1730

Donc, Sylvain Perron – pour la préfabrication. C'est un élément qui est moins connu du grand public. On peut amener des éléments préfabriqués en chantier. Au lieu d'arriver avec tout notre bois en chantier puis de le transformer directement sur place pour qu'il « fitte » dans le mur, bien, on peut arriver avec des murs. On peut arriver avec des portes préfaites. On peut arriver avec un paquet d'éléments préfaits en chantier.

1735

Et dans le cas à Québec d'un multilogement qui avait été construit, on a remarqué une diminution d'environ deux kilos par mètre carré construit. Quand on pense que ça prend 20 à 30 kilos par mètre carré, donc c'est quand même une diminution de 10 à 16%; de 10% des coûts, mais aussi de 10 à 16% des coûts, mais 10 %, pardon, des matières recyclées.

1740

Et ça a d'autres avantages : la préfabrication a vraiment des éléments vraiment intéressants pour le marché. C'est que souvent, pour les entrepreneurs c'est une pratique courante de commander plus de matériaux que nécessaires, ce qui fait en sorte qu'on doit évidemment les gérer en fin de chantier.

1745

Il y a aussi les conditions météorologiques qui peuvent endommager les matériaux. Donc, on retire ça lorsqu'on fait du préfabriqué. Aussi, tout ce qui est main-d'oeuvre et tout ça, bien vu que ça coûte tellement cher, bien souvent les entrepreneurs au lieu de reprendre le bois qui a été comme en surplus, bien, ils vont simplement s'en débarrasser pour le mettre, l'envoyer en site d'enfouissement ou en centre de tri.

1750

Et finalement, dans un endroit qui est contrôlé et tout ça, c'est facile d'établir des protocoles de gestion de matières résiduelles. Laurent?

1755

**M. LAURENT BEAUDRY :**

On va parler rapidement de l'importance des certifications. On va parler surtout de la certification LEED qui est la plus répandue en Amérique du Nord. Ça fait que c'est vraiment de vous montrer, ce qu'on n'a pas dit au départ du contexte, c'est que l'être humain qui prend des décisions c'est vraiment là-dessus qu'il faut mettre l'emphase, mettre l'accent – désolé.

1760

1765 Et quand un donneur d'ouvrage décide de mettre une certification dans son projet, vous allez voir comment on peut réduire la gestion des matières résiduelles, surtout pour la certification LEED. Donc, rapidement, les préalables c'est pour obtenir des crédits pour pouvoir obtenir la certification. Il y a des préalables qui sont des mesures de base, des actions de base qu'on doit prendre.

1770 Donc, le plan de gestion de matières résiduelles : l'objectif c'est vraiment de bien planifier d'avance la gestion des déchets de construction. Donc, ça permet au départ, de par l'objectif, de réduire à la source. Donc, on va décider de réutiliser des matériaux et non de les mettre aux rebuts.

1775 De recycler certains matériaux, valoriser les matériaux et ces données-là, le plan de gestion de matières résiduelles, une fois qu'il est complété, il est partagé et conclu en accord avec les fournisseurs de service. Donc, on sait que plus que 40 % des compagnies de conteneurs qui vont au centre de tri sont les conteneurs du centre de tri. Donc, il y a quand même beaucoup avec les centres de tri, mais il y a des compagnies aussi de transport. Donc, avec ces compagnies-là, on veut être certain que le plan de gestion est respecté. Il y a aussi, communiquer avec les entrepreneurs.

1780 Dans le fond, à la prochaine ici, on a le rapport final. Ça fait qu'on a un beau plan de gestion, mais on sait qu'il ne sera pas mis au recyclage. Une drôle de blague! Il ne sera pas mis au recyclage et il y a un rapport final. Donc souvent, c'est simplement des données que le fournisseur va nous fournir au niveau de la quantité des déchets qui a été triée, qui a été recyclée, qui a été valorisée ou qui a été malheureusement réacheminée dans des centres d'enfouissement. Donc ça, c'est un préalable.

1790 Maintenant, qu'on a eu le préalable, pour obtenir des points : la certification et la réduction de l'impact de cycle de vie.

Donc, on a beaucoup de points quand on décide de conserver un bâtiment historique, rénover un bâtiment abandonné ou même réutiliser des matériaux. Donc, des poutres d'une section qu'on voudrait peut-être démolir, prendre des portes, les déménager, peut-être les retravailler pour les mettre belles.

1795            Donc ça, c'est la réduction vraiment de l'impact du cycle de vie du bâtiment en empêchant d'amener des matériaux aux rebuts et de construire des nouveaux équipements qu'on a, dans le fond, déjà sur le site.

1800            La gestion de déchets de construction : donc, on a parlé, oui, on a des rapports au préalable, qui nous donnent les données, mais il y a aussi des objectifs. On peut atteindre des crédits, des points, si jamais on a détourné plusieurs flux de déchets. Dans le fond, un flux de déchets, je dirais, c'est du métal qui va au recyclage et du bois qui va à la valorisation, c'est deux flux. Donc, selon le nombre de flux puis ce qui a été détourné des centres d'enfouissement, on peut obtenir des points.

1805            Mais pour les donneurs d'ouvrage qui ont décidé de limiter les déchets, réutiliser beaucoup d'équipement, de vraiment limiter à la source la démolition ou les déchets, il y a des points aussi, des crédits. Tantôt on parlait de 20 à 30 kilogrammes par mètre carré, bien, on peut obtenir des points si on atteint l'objectif de 12,2 kilogrammes par mètre carré.

1810            **LE PRÉSIDENT :**

                 Messieurs, il faudrait conclure.

1815            **M. LAURENT BEAUDRY :**

                 Oui. Divulgateur : dans le fond, celle-là, rapidement, c'est juste qu'on peut acheter, il y a une liste qui est fournie puis si on achète des produits qui ont une certification, on est certain qu'ils respectent le cycle de vie.

1820            Donc, au niveau des recommandations : les donneurs d'ouvrage ont formalisé des exigences en matière de récupération. Donc, on croit qu'il serait vraiment intéressant, autant pour les donneurs d'ouvrage pour obtenir, par contre, des permis de construction ou pour les entrepreneurs de s'assurer d'avoir une politique de gestion de matières résiduelles.

1825            On croit que de formaliser les exigences en matière de récupération serait une bonne recommandation. Donc, peut-être qu'une municipalité pourrait l'imposer.

Publier un guide de bonnes pratiques, de planification dans les projets visant la gestion de matières résiduelles.

1830

Il y a beaucoup de guides – je vous donnais comme exemple, le ministère de la Culture et des Communications, ils ont un guide de planification d'un avant-projet. Ils ont un guide de bonnes pratiques pour les contrats de construction. La SQI, ils ont des guides de bonnes pratiques pour le BIM, pour le processus de conception intégrée, mais on ne trouve pas de guide de bonnes pratiques de planification visant la gestion de matières résiduelles.

1835

Donc, ce serait une recommandation qu'au niveau de toutes les instances publiques qu'il y ait minimalement un guide de bonnes pratiques qui pourrait être le même pour tous.

1840

Donc, imposer le processus de conception intégrée à tous les donneurs d'ordre. Je disais que c'est l'être humain qui est en avant. Le processus de conception intégrée c'est un processus collaboratif qui inclut des ateliers, des réflexions généralement pendant la conception, jusqu'à la fin de la conception. Ce qui fait qu'on est certain que le projet respecte ce que tout le monde a eu comme besoin, mais aussi qu'il y a eu des réflexions derrière tout ça et autour du développement durable.

1845

C'est un processus qui fait réfléchir, qui amène, 1) des beaux projets; des projets qui ont eu des bons concepts, qui ont pris en compte le développement durable et qui limitent les déchets inutilement par des déconstructions, de la démolition inutile au chantier.

1850

Donc, également, encadrer un niveau gouvernemental les centres de tri. Donc, il y a déjà un programme de reconnaissance qu'on croit qui serait bien de le valoriser, mais qui vient encourager les centres de tri à obtenir un niveau de performance minimal.

1855

Donc, également offrir des incitatifs financiers, surtout aux entrepreneurs en région. Vu qu'il y a peu de centres de tri, ça coûte extrêmement cher aller faire le transport pour trier les déchets. Donc, généralement, ça va au centre d'enfouissement. Donc, c'est certain que pour eux, ce serait des incitatifs financiers.

1860

Je laisse la parole à Sylvain Perron.

**M. SYLVAIN PERRON :**

1865 Donc, vraiment pour les municipalités, vraiment on met l'accent là-dessus puis il me reste deux recommandations, donc je vais vous laisser là-dessus.

Vraiment, quand il y a une émission de permis pour construction, rénovation, démolition, ça prend un plan de gestion de matières résiduelles. Ça va permettre vraiment de savoir combien qu'il y a de matières, c'est quoi les matières et à peu près comment ça va être géré.

1870 Donc, vous voulez faire de la construction, de la rénovation puis de la démolition, ça prend un plan de gestion de matières résiduelles. Vraiment, les municipalités, on vous rend une belle clé là-dessus.

1875 Finalement, là, ça prend vraiment de la formation pour les employés. Souvent, le tri ou les rejets, le rejet des matières, la réduction des matières, ça ne fait partie des tâches traditionnelles des corps de métier présents sur les chantiers.

1880 Donc, vraiment, la formation des employés, la formation du staff en chantier est super importante dans la gestion de matières résiduelles, puis c'est la clé souvent à la confection d'un bon plan.

Voilà, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1885 Merci à vous. Écoutez, votre recommandation numéro 6 d'exiger un plan de gestion des matières résiduelles, comment est-ce que ça peut s'appliquer pour des privés?

1890 Mettons, moi, j'embauche un entrepreneur pour refaire ma salle de bain. Je prends quelque chose de très terre à terre pour que ça soit accessible. Donc, je serais le responsable de la soumission du plan à la municipalité pour avoir le permis, ce serait l'entrepreneur, et qu'est-ce qui arriverait s'il n'y a pas moyen de récupérer quoi que ce soit?

1895

Parce que je me souviens, cette une histoire vécue vraiment où j'ai refait faire ma salle de bain et puis j'avais des tuiles. L'entrepreneur arrive, j'ai dit : « Écoute, les tuiles sont encore très belles, quelqu'un d'autre pourrait les utiliser. »

1900

Là, il commence, il dit à un de ses travailleurs d'enlever tuile par tuile. Il me dit : « Joseph, ça va te coûter une fortune. » Ça fait que là, j'ai dit : « C'est combien une fortune? » Mais c'est vrai que c'était une fortune. Ça fait que j'ai dit : « Écoute, non, on arrache. »

Alors, c'est ça. Je veux voir un peu, à partir de cet exemple un peu anecdotique, comment est-ce qu'on pourrait procéder?

1905

**M. LAURENT BEAUDRY :**

1910

Mais effectivement, c'est qu'à petite échelle l'impact est beaucoup plus minime. Je peux remarquer que disons la SQL, ils vont souvent émettre dans leurs feuilles de route, qu'ils appellent, souvent c'est pour des projets de 5 millions et plus. Les projets plus petits que ça, l'impact est trop minime et effectivement les coûts sont trop importants. Donc, pour la feuille de route SQL, par exemple, le processus de conception intégrée ou de travailler en BIM, c'est des processus qui vont coûter cher.

1915

Donc, c'est sûr que pour des petits projets, c'est trop cher. Ça fait qu'on ne pourrait pas l'imposer pour des petits projets. Mais pour des projets plus importants, c'est là qu'il y aurait, oui une... je comprends votre question, mais effectivement pour juste une salle de bain, je ne pense pas que ça serait réaliste de le demander pour une petite salle de bain.

1920

Mais au niveau des projets plus importants, de l'imposer, à la limite que ça soit conditionnel. Tu sais, on vous offre, vous avez votre projet et votre projet est accepté, mais avant de démarrer les travaux, on souhaite avoir de l'entrepreneur le plan de gestion de matières résiduelles.

1925

On ne pourrait pas le demander... je crois que la condition est quand même obligatoire, parce que c'est toujours mieux d'avoir le permis quand l'entrepreneur est arrivé. Sinon, il y a des délais considérables, des fois, puis il faut changer la conception puis c'est sûr qu'il y a un impact.

Ça fait que c'est pour ça que je dis qu'il faudrait que le plan de gestion de matières résiduelles soit inclus dans le devis de l'entrepreneur, puis qu'il soit fourni au départ du projet.

1930 Tu sais, des plans de gestion de matières résiduelles, ça va respecter des objectifs. Ça fait que les données que tu fournis à l'entrepreneur, c'est important qu'il y ait quand même des objectifs bien définis, que toutes ces données-là soient bien transmises à l'entrepreneur pour que l'entrepreneur puisse faire un bon plan de gestion de matières résiduelles, puis que ça soit par la suite fourni pour le permis.

1935

**M. SYLVAIN PERRON :**

1940 J'aimerais compléter ce que Laurent a dit. Pensez-y. Tu sais, là, c'est un défi pour vous un peu d'enlever toutes vos tuiles de votre salle de bain, puis ultimement l'entrepreneur dit : « Parfait, ça va vous coûter en effet un peu plus cher, mais moi c'est tuiles-là, je vais les revendre. Parce que votre voisin il refait aussi sa salle de bien, puis il aime bien vos tuiles. »

1945

Pensez-y. Ultimement, ça a l'air compliqué pour un projet, mais ultimement les matières sont censées rouler. Vos tuiles sont censées arriver en quelque part d'autre aussi. Parce qu'elles sont encore belles, pourquoi les jeter? C'est un peu illogique. L'entrepreneur, il va prendre vos tuiles, il va aller au centre de tri. Parfait. Puis le centre de tri, lui, il va les revendre ces tuiles-là ultimement. Donc, ultimement c'est ça qui devrait arriver dans la vraie vie.

1950

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, bien, en fait...

**M. LAURENT BEAUDRY :**

1955

Effectivement le...

**LE PRÉSIDENT :**

Non, on, je vous en prie, allez-y.

1960

**M. LAURENT BEAUDRY :**

Bien, dans le fond, aussi... oui, ça, c'est une donnée qui est importante que vous sachiez, c'est que l'entrepreneur qui va mettre des déchets dans un conteneur, souvent, il va avoir son conteneur qui est de bois, son conteneur de métal, puis il va avoir son conteneur de rebuts.

1965

L'entrepreneur a un contrat de faire vider son conteneur. Ça fait que lui, ça ne lui coûte pas si cher que ça. C'est les centres de tri qui font de l'argent avec tout le triage. Donc, ce que ça coûterait c'est de faire le programme, faire le petit programme. Outre que ça, ça ne coûterait pas plus cher.

1970

Même à petit niveau, à petite échelle, les tuiles, c'est ça, il va les mettre dans son camion, il va aller au centre de tri, puis il va aller les donner. Ça ne va pas lui coûter plus cher qu'aller peut-être au centre d'enfouissement, à moins que ça soit en région éloignée.

1975

C'est un peu comment ça fonctionne. Puis actuellement, c'est ça qu'on trouvait intéressant. Il y a peu de communications entre les chantiers et les centres de tri. Ça fait que les centres de tri qui sont peu performants sont mécontents des conteneurs mal triés. Mais les entrepreneurs ne sont pas formés, ils ne connaissent pas puis ils n'ont pas nécessairement dans leur mandat une obligation de bien trier leur conteneur. Ça fait que c'est là la tristesse d'aujourd'hui, qu'on voit qu'il y a beaucoup de déchets dans les centres de tri qui finissent à l'enfouissement.

1980

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Renaud.

1985

**LE COMMISSAIRE :**

Vous avez mentionné dans votre présentation des incitatifs financiers aux entrepreneurs. Alors, je me pose la question : par qui ces incitatifs financiers là devraient être financés, puis est-ce que ces coûts-là, ça ne devrait pas être des coûts qui sont internalisés dans les soumissions? Pourquoi on aurait des incitatifs financiers pour des travaux de construction?

1990

**M. LAURENT BEAUDRY :**

1995 C'est une excellente question. C'est sûr qu'il y a plusieurs sources de projets. Il y a des projets qui vont être financés... disons, si je vous donne un exemple, dans le domaine des arts, s'il y a un projet qui est financé par le ministère de la Culture, effectivement, ça serait au gestionnaire de projet qui fait le mandat de l'entrepreneur d'inclure ça dans les coûts. Ça fait que oui, à l'estimation, il devrait inclure ça dans ses coûts, puis l'imposer à l'entrepreneur.

2000 Donc ça, c'est une chose. Je ne sais pas au niveau du privé. Au niveau du privé, peut-être que... c'est vrai que les incitatifs devraient plus être au niveau peut-être du donneur d'ouvrage. Mais vas-y, Sylvain, si tu veux compléter.

2005 **M. SYLVAIN PERRON :**

2010 Dans le fond, il faut comprendre, ce que reflétait notre recommandation, c'est qu'en région éloignée, les centres de tri, ils peuvent être loin en tabarouette. Puis vous comprenez, Longue-Pointe-de-Mingan qui veut se construire un nouvel aréna, c'est intéressant. C'est juste que pour les 128 habitants qui habitent à Longue-Pointe-de-Mingan, aidés par les gens de la Côte-Nord également, vous comprenez que si l'entrepreneur a à faire 600 kilomètres pour arriver au centre de tri, ça relève d'un... c'est un défi.

2015 Donc, à savoir qui devrait payer? Bien, là, je ne le sais pas. Est-ce que c'est la municipalité, est-ce que ça devrait être le provincial? C'est juste qu'il y a clairement une problématique de distance qui peut arriver en région, qui fait en sorte que souvent, bien, les matériaux peuvent être mis dans des sites illégaux. C'est ça qu'on ne voudrait pas qui arrive non plus.

2020 **M. LAURENT BEAUDRY :**

Mais je crois que la notion d'entrepreneur pourrait être aussi transformée pour promoteur. Des fois, on mêle un peu les deux aussi, entrepreneur puis promoteur. Mais ce n'est pas l'entrepreneur. Je pense que c'est plus au niveau du promoteur que l'entrepreneur général.

2025 Donc, votre question était très viable.

**LE COMMISSAIRE :**

Je vous remercie beaucoup, Messieurs.

2030 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Messieurs Perron et Beaudry.

2035

---

**Mme ROSA GALVEZ (DM188)**

**LE PRÉSIDENT :**

2040 J'appelle maintenant madame Rosa Galvez

**Mme ROSA GALVEZ :**

Bonjour.

2045

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, Madame.

2050 **Mme ROSA GALVEZ :**

Est-ce que vous me comprenez? Est-ce que vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

2055

Je vous entends, et je vous comprends.

**Mme ROSA GALVEZ :**

2060

Parfait. Excellent. Merci beaucoup, Messieurs les Commissaires, de me permettre de participer à cette audience. Je viens au nom de moi-même en tant que professeure et chercheure à l'Université Laval, mais aussi sénatrice indépendante pour le Québec au Sénat canadien.

2065

**(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

Je vous remercie beaucoup de votre attention et suis disponible pour des questions si vous en avez.

2070

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Madame Galvez. Peut-être, j'amorcerais notre échange avec une information que vous nous avez transmise en termes d'imputabilité, vous avez dit : « Il faut que les organismes, les organisations ou je ne sais pas trop qui soient imputables et qu'on exige une reddition de comptes. »

2075

À qui vous faites référence?

**Mme ROSA GALVEZ :**

2080

Par exemple, les emballeurs, les corporations qui mettent dans les marchés des produits et dans lesquelles ils n'assument pas la responsabilité jusqu'à la fin du cycle de vie de leurs produits.

2085

Donc, une fois qu'ils sont vendus, par exemple prenez un cellulaire, un ordinateur, on les vend aux consommateurs, puis la responsabilité s'arrête. Pourtant, on n'est pas capable de rentrer dans un cellulaire, dans un ordinateur, dans une tablette pour faire des changements. Alors, soit qu'on est complètement propriétaire de tout ou soit que c'est les manufacturiers qui sont propriétaires et donc qui doivent soumettre la responsabilité sur toutes les composantes de son produit.

2090

Donc, essayez de prolonger la responsabilité du producteur manufacturier.

**LE PRÉSIDENT :**

2095

Et jusqu'où irait cette responsabilité? Prenons, par exemple les matériaux électroniques qui sont récupérés par l'ARPE. Donc, nous payons des écofrais pour que ça soit récupéré par l'ARPE, que ça soit recyclé dans la mesure du possible. Mais où s'arrête la responsabilité des producteurs? Est-ce qu'elle s'arrête au moment du recyclage du maximum de matériel ou la responsabilité doit aller jusqu'à l'élimination, selon la définition qu'on a aujourd'hui de l'élimination?

2100

**Mme ROSA GALVEZ :**

2105

Je pense qu'on doit s'en aller vers une économie circulaire dans laquelle les manufacturiers et les producteurs font une écoconception de leurs produits – prenons un cellulaire, prenons un ordinateur – et ils nous disent déjà, au moment de l'achat, vers où vont aller toutes les parties une fois que nous allons arrêter d'utiliser cet ordinateur ou ce cellulaire.

2110

Donc, ils doivent être pensés en fonction soit d'être récupérés, réutilisés ou recyclés. Et eux peuvent l'intégrer dans la chaîne de production de nouveaux appareils. C'est toutes les pratiques, qu'on collecte des électroniques, les métaux, qu'on collecte des électroniques, où ils vont.

2115

Aujourd'hui, ça va n'importe où. Ça va même à l'extérieur, on l'exporte. Mais pourquoi pas les retourner au fabricant que lui l'a utilisé pour son produit initial? Donc, c'est la circularité qu'on doit chercher et c'est la responsabilité prolongée, le prolongement de la responsabilité de ces gens-là qui mettent sur les marchés des produits.

**LE PRÉSIDENT :**

2120

C'est bien. Monsieur Renaud.

2125 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Madame Galvez, est-ce que vous considérez, parce que les consommateurs ont quand même un rôle important à jouer, le consommateur fait des choix qui ont des conséquences évidemment, est-ce que vous considérez qu'actuellement les consommateurs disposent de tous les outils dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés?

2130 **Mme ROSA GALVEZ :**

Non.

2135

**LE COMMISSAIRE :**

Qu'est-ce que ça prendrait pour aider ces consommateurs-là?

2140 **Mme ROSA GALVEZ :**

Oui, excellente question. Les consommateurs sont mal informés ou l'information est incomplète. Quand ils arrivent à une épicerie, quand ils arrivent à un magasin de produits électroniques, ils regardent, ils lisent l'étiquette, ça ne parle pas du tout d'où vont aller leurs déchets, ça ne parle du tout de l'empreinte carbone de ce produit-là. La même chose à l'épicerie.

2145

J'ai déjà été dans des marchés en Europe dans lesquels l'écoétiquetage (coupure sonore); ça dit d'où ça vient, ça dit d'où ça provient, ça dit quelle est l'empreinte de carbone. Il y a des maisons aussi en Europe, puis il y a une fiche quand on vend notre maison en Europe, il y a une fiche qui dit clairement quelle est l'efficacité énergétique de notre maison; quels sont les *features* au niveau de l'efficacité globale et le recyclage de matériaux ou la caractéristique LEED d'une construction. Et tout ça influence sur le prix de ce que l'on vend.

2150

On sait par exemple que le coût de tout ce qui est électronique au Canada est extrêmement cher, et le taux de profit que les compagnies obtiennent pour un cellulaire est extrêmement élevé. Et donc, ils pourraient assumer plus de responsabilités concernant les déchets qu'ils produisent.

2155

Parce que de toute façon, ça se retrouve dans les sites d'enfouissement, ça se retrouve dans les océans, ça se retrouve dans nos lacs.

2160 Dans ma recherche on a trouvé des microplastiques dans plusieurs cours d'eau et des lacs au Québec, c'est triste à dire. Ça finit dans l'environnement. On ne récupère qu'un tiers sur tout ce qu'on extrait.

**LE COMMISSAIRE :**

2165 Je vous remercie beaucoup, Madame Galvez.

**LE PRÉSIDENT :**

2170 Merci, Madame, et bonne fin d'après-midi.

Sur ce, nous allons clore la séance de l'après-midi. Nous reprendrons les travaux à 19 h. Merci.

2175 **SÉANCE AJOURNÉE 1<sup>er</sup> JUIN 2021 À 19 H**

---

2180

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle bilingue, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

2185



Yolande Teasdale, s.o./o.c.r.

2190

2195